

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 25 mars 2019

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 mars 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Marina GIROD DE L'AIN de 15H11 à 15H42  
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H11 à 20H58  
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 15H11 à 20H58  
Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 15H11 à 20H58  
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 15H11 à 16H45  
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H11 à 17H24  
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 15H11 à 19H30  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H11 à 20H58  
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H11 à 17H  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H à 20H58  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 17H à 20H58  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H55 à 20H58  
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 15H11 à 20H58  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H40 à 20H58  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 15H11 à 15H50  
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 15H11 à 16H57

Absents de 16H58 à 20H58 : M. Alain BREUIL, Mme Mireille D'ORNANO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Marina GIROD DE L'AIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire informe le conseil municipal :

- que suite à la démission de M. Jérôme SAFAR de ses fonctions de conseiller municipal et conformément au procès-verbal des résultats des élections municipales, en date du 30 mars 2014, il est procédé à l'installation de Mme Laure MASSON, conseillère municipale rattachée à aucun groupe politique qui sera désignée « Non inscrite ».

- que M. Georges BURBA rejoint le groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.

### **Questions orales:**

#### **- Question orale du CCI-5 Le Verderet portant sur le non-respect du code de la route.**

M. le Maire suspend la séance à 15h17 afin de donner la parole à M. Patrick SALZE et Mme Line AGREIL. Reprise de la séance à 15h18.

Réponse de M. le Maire.

#### **- Question orale du groupe Rassemblement des Patriotes, relative à la violence et l'insécurité, présentée par Mme D'ORNANO.**

Réponse de M. le Maire.

M. TUSCHER fait un rappel au Règlement Intérieur concernant l'irrecevabilité de la question orale déposée par son groupe.

Réponse de M. le Maire.

#### **Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2019 a été adopté.**

**Pour : 56 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche -Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**DELIBERATION N° 1-(13877)**- RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2-(13608)** - PARCOURS EDUCATIF - Grenoble « Ville amie des enfants » - Signature d'une convention d'objectif avec UNICEF France et adoption du plan pluriannuel d'actions avec la délégation Isère du comité Dauphiné Savoie de l'UNICEF.

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. MALBET, M. BRON, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De prendre connaissance du dossier de candidature (annexe 1) ;**
- **D'autoriser le Maire à signer le Plan pluriannuel d'actions liant la Ville de Grenoble et la délégation Isère du comité Dauphiné Savoie de l'UNICEF pour une durée allant jusqu'à la fin du mandat en cours (annexe 2) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'objectifs liant la Ville de Grenoble à l'Unicef France pour une durée allant jusqu'à la fin du mandat en cours (annexe 3) ainsi que la charte « Ville amie des enfants » (annexe 4).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 3-(14455)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Orientations du Plan lecture 2018-2025.

Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme AGOBIAN, M. CHAMUSSY, Mme RICHARD-FINOT, M. VOIR, M. BRON, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter les orientations du plan lecture ;**
- **de lancer des études préalables à la programmation d'un plan d'investissement pour les bibliothèques ;**
- **de lancer un diagnostic temporel de territoire ;**
- **d'adopter la gratuité totale des bibliothèques et d'adopter les tarifs et les différents autres frais à compter du 1er juillet 2019, conformément à l'annexe à cette délibération**

**Vote séparé :**

- **sur le dernier alinéa concernant la gratuité :**
- **Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 4-(14138)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -  
Candidature de la Ville de Grenoble au titre de Capitale verte européenne 2022

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. TUSCHER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la candidature de la Ville de Grenoble au titre de Capitale verte européenne 2022 auprès de la Commission Européenne**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à cette candidature**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 5-(12761)** - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Cession à la Région Auvergne Rhône-Alpes, à Grenoble Alpes Métropole et au Département de l'Isère d'actions de la Ville de Grenoble détenues dans le capital de la SPL Alpexpo et adoption d'un protocole préfigurant la nouvelle gouvernance d'Alpexpo.

Intervention(s) : Mme OLMOS, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. VOIR, M. CAZENAVE, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la cession de 953 400 actions de la SPL Alpexpo, au prix unitaire de 2,58 € comme suit :**
- **726 000 actions à la Métropole pour un montant de 1 873 080 euros,**
- **152 400 actions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 393 192 euros,**
- **75 000 actions au Département de l'Isère pour un montant de 193 500 euros.**
- **d'autoriser le Maire à signer le protocole ci-annexé,**
- **d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette cession d'actions de la ville de Grenoble dans le capital de la SPL Alpexpo.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 54**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST).**

**DELIBERATION N° 6-(12365)** - URBANISME AMENAGEMENT - Opération de renouvellement urbain de la Cité de l'Abbaye - Concession d'aménagement à la Société publique locale (SPL) SAGES

Intervention(s) ; M. CHASTAGER, M. FRISTOT, M. TUSCHER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le périmètre de la concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye annexé à la présente délibération ;**
- **de confier la mise en œuvre de l'opération d'aménagement Cité de l'Abbaye à la SPL SAGES par contrat de prestations intégrées ;**
- **d'approuver les termes du contrat sus-mentionné intitulé « traité de concession d'aménagement de l'opération Cité de l'Abbaye », ci-annexé, à conclure avec la SPL SAGES pour la réalisation de l'opération ;**
- **de désigner Monsieur le Maire comme représentant de la Ville de Grenoble visé à l'article 31 du traité de concession, lequel pourra déléguer ce pouvoir à une personne de son choix ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le traité de concession ci-annexé ;**
- **que la participation prévisionnelle totale de la Ville de Grenoble à l'opération est fixée à 3 613 815 euros HT, qui se décomposent ainsi :**
  - **1 176 776 euros HT relevant du reste à charge de la Ville sur le rachat d'ouvrages ;**
  - **2 437 039 euros HT relevant de la participation à l'équilibre de l'opération.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de ces actes, à solliciter toute subvention susceptible d'être attribuée et à signer tous les documents intervenant dans le cadre de la procédure administrative.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL).**

**DELIBERATION N° 7-(14026)** - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Projet Coeurs de Ville - Coeurs de Métropole / Grenoble - Actualisation du coût de l'opération

Intervention(s) ; M. BACK

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De prendre acte de l'augmentation du coût global de l'opération Coeurs de Ville – Coeurs de Métropole / Grenoble, toutes dépenses confondues à 12 500 000 € TDC TTC ;**
- **D'approuver la participation de la Ville à hauteur de 4 060 000 € HT correspondant aux fonds de concours et aux travaux pour compte de tiers sur ses compétences propres, soit une augmentation de 508 000 € HT ;**

- **D'approuver l'échéancier prévisionnel actualisé ;**
- **De signer les nouvelles conventions financières :**
  - **Aménagement du secteur Millet avec une participation de la Ville de 397 597,31 € ;**
  - **Aménagement du secteur Lakanal Championnet avec une participation de la Ville de 172 440,81 € ;**
  - **Aménagement du secteur République Montorge avec une participation de la Ville de 392 004,80 €**
  - **Aménagements éphémères avec une participation de la Ville de 83 333 €.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**- Voeu relatif à la gratuité du stationnement sur le parking du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA).**

Déposé par le groupe Ensemble à Gauche

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CONFESSON, M. VOIR.

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 8**

**Contre : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.**

**Abstention(s): 7 Réussir Grenoble + 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**VOEU N° 102-(15392) - VOEU - adressé au Premier Ministre et à la Ministre du Travail, Pour le maintien d'un service public de proximité en droit du travail et de l'emploi, gratuit et accessible à tous dans la Métropole de Grenoble.**

Intervention(s) : M. CONFESSON, M. TUSCHER, M. VOIR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Notre commune demande donc au Premier Ministre et à la Ministre du Travail, avec les secrétaires de 4 UD de syndicats de salariés en Isère**

**de prendre vite des mesures concrètes pour tenir compte des besoins des usagers du service public du travail et de l'emploi, permettant :**

**- Le retour à des horaires d'ouverture au public des services de la Direccte conformes aux besoins des usagers, d'au moins 6h par jour.**

- Le maintien d'un accès au service public des renseignements sans rendez-vous, de qualité, gratuit, de proximité, avec accueil physique et rendu par des agents qualifiés en nombre suffisant, ce qui suppose de recréer 4 postes d'agents.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**DELIBERATION N° 8-(12176) - ENERGIE - Candidature de la ville de Grenoble à la labellisation Cit'ergie Gold. Plan d'Actions Air-Energie-Climat 2019-2025.**

Intervention(s) : M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise à jour du programme d'actions air-énergie-climat 2019-2025 de la ville de Grenoble.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander le label Cit'ergie Gold et à déposer le dossier de candidature au nom de la ville de Grenoble auprès de la Commission Nationale du Label.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 9-(6727) - ENERGIE - Engagement de la Ville de Grenoble dans le programme SONNET (Social Innovation in Energy Transition) - Contrat avec l'Union Européenne.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de confirmer la participation de la Ville de Grenoble dans le projet Européen SONNET
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 10-(6720) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Conventions pour l'installation de centrales photovoltaïques sur des toitures de bâtiments municipaux**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver :
  - la convention de mise à disposition temporaire de toiture aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour La «Petite Halle» du centre technique communal située au 10, rue du Repos
  - la convention de mise à disposition temporaire de toiture aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour L'Extension Sud de la Halle technique municipale située au 12, rue Honoré de Balzac
  - la convention d'occupation Temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque pour «La Belle électrique» située au 12 Esplanade Andry Farcy
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Ne prennent pas part au vote : 5 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme DATHE, M. FRISTOT, Mme GARNIER, M. MARGUET, M. PIOLLE).**

**DELIBERATION N° 11-(11769) - STATIONNEMENT - Dépénalisation du stationnement payant : Présentation du rapport annuel obligatoire concernant les recours administratifs préalables obligatoires**

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. WIART, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte des données relatives au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement payant, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-(14211) - URBANISME AMENAGEMENT - Inscription de la ZAC Flaubert dans la démarche nationale de labellisation des écoquartiers**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de poursuivre l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Charte des EcoQuartiers ainsi qu'au Club National ÉcoQuartier ;
- de solliciter la Métropole pour délibérer favorablement et signer cette charte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte des ÉcoQuartiers ci-annexée pour l'inscription de la ZAC Flaubert dans la démarche EcoQuartier et tout document s'y rattachant.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 13-(14804)** - URBANISME AMENAGEMENT - Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble Abbaye/Jeux Olympiques/Plaine des Sports

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de clôturer le Programme d'Aménagement d'Ensemble Abbaye/Jeux Olympiques/Plaine des Sports ;
- de solliciter la mise à jour du document d'urbanisme en conséquence ;
- de solliciter la Métropole quant à l'engagement des études préalables à la mise en place de nouveaux dispositifs de financements des équipements publics qui pourront être, le cas échéant, confiées à la SPL Sagès dans le cadre de la concession d'aménagement de la Cité de l'Abbaye ;
- de soumettre la présente délibération aux mesures de publicité et d'informations telles que prévues à l'article R.332-25 du Code de l'urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à prendre toute disposition et à signer tout document qui serait nécessaire à la clôture financière du PAE Abbaye/ Jeux Olympiques/Plaine des Sports.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 14-(12627)** - URBANISME AMENAGEMENT - Autorisation de la Ville de Grenoble portant sur la démolition de logements sociaux, propriété d'Actis, immeubles situés au 33 et au 39 rue Albert Thomas au sein du quartier Mistral, cadastrés HP64.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Actis à procéder à des démolitions partielles de l'immeuble de logements sociaux situé aux adresses 33 et 39 rue Albert Thomas, inscrit au cadastre à la section HP 64.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 15-(14362)** - URBANISME AMENAGEMENT - Autorisation de cession du tènement sis 31 avenue Marcelin Berthelot par la SPL SAGES à l'EPFL-D.

Intervention(s) : M. le Maire

**Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :**

**Pour : 43 - Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SPL SAGES à céder à l'EPFL-D la parcelle DP0119, sise 31 avenue Marcellin Berthelot , au prix de 7 991 400 euros majoré des frais d'acte qui s'élèvent à 145 000 € .**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Contre : 7 Réussir Grenoble.**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme TAVEL, Mme GARNIER).**

**DELIBERATION N° 16-(13809)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : acquisition, portage et gestion du tènement sis 31 avenue Marcellin Berthelot

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de solliciter l'EPFL-D pour l'acquisition auprès de la SPL SAGES de la parcelle DP0119, sise 31 avenue Marcellin Berthelot , au prix de 7 991 400 euros majoré des frais d'acte qui s'élèvent à 145 000€ ;**

**- de solliciter l'EPFL-D pour le portage de cette parcelle au titre du volet « renouvellement urbain », la Ville se portant collectivité garante ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier, notamment la convention de portage ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 43**

**Contre : 7 Réussir Grenoble.**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER).**

**DELIBERATION N° 17-(5257)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Résiliation partielle de l'assiette du bail emphytéotique consenti à l'OPAC 38 sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin et cession au profit de l'OPAC 38 du tènement sorti du bail en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à l'OPAC 38 afin de réduire l'assiette de ce bail, d'un tènement d'une surface d'environ 2 029 m<sup>2</sup>, situé 210 avenue Général de Gaulle sur la commune de Montbonnot-Saint-Martin, à détacher de la parcelle cadastrée section AB n°6 ;
- d'approuver la cession dudit tènement à l'OPAC 38 ;
- de dire que le prix s'élève à 210 euros hors taxes le m<sup>2</sup> de surface de plancher de vente soit un prix de vente total de 206 430 euros hors taxes pour une opération de 983 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Grenoble d'affecter le produit de cette cession aux travaux d'extension et d'amélioration de la Résidence Lucie Pellat, conformément au jugement du TGI du 14 décembre 2015 ;
- d'autoriser l'OPAC 38 à réaliser des sondages et études et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(13808)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'une bande de terrain à l'APAJH 38 - 12 rue des Trembles à Grenoble - Complément à la délibération du 26 mars 2018

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession complémentaire, suite à une erreur matérielle, d'une emprise d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> environ à extraire de la parcelle ER77, située 12 rue des Trembles à Grenoble, au bénéfice de l'Association Pour Jeunes Adultes Handicapés de l'Isère (APAJH 38) ou toute autre personne morale s'y substituant, les autres conditions de cession approuvées par délibération en date du 26 mars 2018 restant inchangées ;
- d'autoriser l'APAJH 38 à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols, et à réaliser toutes études sur les tènements précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(13835)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession au bénéfice de la société AATON d'un local commercial situé au 1 rue de la Paix à Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la cession du local économique situé au 1, rue de la Paix à Grenoble à la société Aaton ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle,**
- **de dire que le prix de vente est de 100 000 euros,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 20-(13861)** - ENVIRONNEMENT - Convention du rachat de métaux par la société DERICHEBOURG suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention entre la société DERICHEBOURG et la ville de Grenoble pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par la société DERICHEBOURG ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(13454)** - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2019 avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2019, d'un montant global de 61 000 € ;**
- **d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et la FRAPNA, jointe en annexe, pour une durée d'un an ;**

- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 22-(13456)** - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2019 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO ) Auvergne / Rhône-Alpes - délégation Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2019, d'un montant global de 11 000 €,
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 23-(13458)** - ENVIRONNEMENT - Convention d'application annuelle 2019, tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'application annuelle 2019 entre la Ville de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour 2019 ;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2019, d'un montant global de 39 000 € ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 50**  
**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 24-(13655) - ENVIRONNEMENT - Convention relative à la mise à disposition par Grenoble Alpes Métropole à la Ville de Grenoble, de 2 véhicules Poids Lourds destinés à la collecte des encombrants et dépôts sauvages.**

**Un amendement est déposé par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté :**  
**Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et finaliser le document selon les premiers retours de l'expérimentation.**

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 50**  
**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 25-(6450) - DOMAINE PUBLIC - Evolution des modalités de conventionnement dans le cadre du programme "Jardinons nos rues"**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'annuler et remplacer la convention adoptée par délibération du 20 octobre 2014 par la nouvelle convention cadre de subventionnement pour l'installation d'un treillage dans le cadre du projet de végétalisation des rues et trottoirs de Grenoble ci-annexée (Annexe 1) afin de l'étendre à l'ensemble des partenaires privés, de la plafonner à 8 000€ maximal versé et de passer à 6 mois le délai de versement de la subvention ;**
- d'approuver la convention permettant de subventionner les partenaires publics pour l'installation d'un treillage pour plantes grimpantes dans le cadre du projet de végétalisation des rues et trottoirs de Grenoble, ci-annexée (Annexe 2).**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 50**  
**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**



**DELIBERATION N° 26-(14057)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'Alliance à Grenoble Alpes Métropole - Service Support Géomatique

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de gestion des locaux ci-annexée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 27-(14208)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Appel à projets Gren' de projets – Pavillon Sud de la caserne De Bonne – Approbation du projet de protocole partenarial et autorisation de poursuivre les négociations avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère en vue de sa finalisation et de sa signature.

Intervention(s) : M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le projet de protocole partenarial avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère, tel que joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Maire ou toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à poursuivre les négociations avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère en vue de la finalisation du protocole partenarial, sous le contrôle du comité de pilotage, et à signer ledit protocole sous réserve que ces négociations n'entraînent pas une modification substantielle du projet annexé induisant des engagements supplémentaires de la ville ou une renonciation aux droits dont elle dispose.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 28-(13896)** - FINANCES - Exonération partielle des droits de voirie 2019 pour les commerçants de la place Victor Hugo.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'exonérer la pâtisserie Sarrazin et le Palais de la bière, situés place Victor Hugo, des droits de voirie de janvier à novembre 2019 inclus et de leur facturer uniquement la redevance de décembre 2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(13695) - REAMENAGEMENT URBAIN - Soutien de la ville de Grenoble au programme de réhabilitation des tours 32, 34, avenue Marie Reynoard porté par ACTIS dans le cadre du Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU) de Villeneuve Village Olympique**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger la délibération n° 19 - 11997 du Conseil municipal du 4 février 2019 ;**
- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et ACTIS ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à ACTIS une subvention d'équipement de 318 000€ au titre du soutien de la ville de Grenoble à l'opération de réhabilitation des tours 32 et 34 avenue Marie Reynoard dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Villeneuve Village Olympique.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(13736) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics**

Intervention(s) : Mme CADOUX, M. le Maire, Mme JULLIAN, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la dénomination Pont de la Porte de France Kofi Annan pour le Pont de la Porte de France**
- d'adopter la dénomination Allée Henriette Gröll pour la Venelle du Cours de la Libération (emplacement garage Galtier)**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-(11958)** - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Charte d'engagement pour les personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles ou Transgenres) de l'association l'Autre Cercle

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la charte d'engagement proposée par l'association l'Autre Cercle,
- d'autoriser le Maire à signer la charte d'engagement en faveur des personnes LGBT proposée par l'association l'Autre Cercle .

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-(13471)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Organisation forum des associations 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en œuvre du Forum des Associations 2019 ;
- de fixer le montant du droit d'entrée des associations participantes au Forum des Associations 2019 à hauteur de 20 euros ;
- d'approuver la convention-cadre d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et les associations participantes au Forum des Associations 2019 ;
- d'approuver la convention cadre d'engagements réciproques entre la Ville et les partenaires financiers ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune des conventions susvisées ;
- d'approuver la gratuité des stands mis à disposition des associations présentes sur l'espace dédié à l'engagement, et de ceux mis à disposition des partenaires financiers.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint à la convention définissant les modalités d'encaissements du CAIRN dans le cadre des régies Municipales afin d'étendre l'encaissement de CAIRN à la régie d'organisation du Forum des Associations.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 33-(13778)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'association AMAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 38 000 € à l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association AMAL.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.**

**DELIBERATION N° 34-(13347) - ACTION SOCIALE - Régie de quartier Villeneuve Village Olympique : convention d'objectifs et de moyens.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 25 000 € de fonctionnement,
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 220 000 € au titre de l'action « Médiation de Nuit »,
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 4 000 € au titre de l'action « Animations Jardins Partagés»,
- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 2 500 € au titre de l'action « Urban Cross »,
- d'approuver les termes de la convention passée entre la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen , de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.**

**DELIBERATION N° 35-(10751)** - ACTION SOCIALE - Tarification financière à appliquer aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous et toutes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la tarification à appliquer, à compter du 28 mars 2019, aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous, telle que soumise en annexe à la délibération ;
- d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement des usagers définies dans l'annexe jointe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(12106)** - ACTION SOCIALE - Tarification financière à appliquer aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la tarification à appliquer, à compter du 28 mars 2019, aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan et des séjours familles, telle que soumise en annexe à la délibération ;
- d'approuver les conditions d'annulation et de remboursement des usagers définies dans l'annexe jointe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(13694)** - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme RAKOSE, M. COUTAZ, M. BACK.**

**DELIBERATION N° 38-(6376) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le CODASE relative à l'accompagnement des séjours à Massacan et sorties familles organisées par les Maisons des Habitants de Grenoble**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CODASE, telle qu'annexée à la présente délibération,**
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. MONGABURU, Mme SALAT.**

**DELIBERATION N° 39-(13625) - ACTION SOCIALE - Ajout du local du 15 rue Albert Thomas à la liste des salles gérées par la Direction de l'Action Territoriale dont les conditions de mise à disposition ont été approuvées dans la délibération n°74-2495 du 25 septembre 2017.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la nouvelle liste des salles municipales gérées par la Direction de l'Action Territoriale telle que présentée en annexe 1**
- d'approuver le règlement intérieur du nouveau local du 15 rue Albert Thomas, tel que présenté en annexe 2**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-(12569)** - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement 2019 entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère dans le cadre du dispositif "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" porté par la Maison des Habitants Centre-ville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère,**
- **de percevoir de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère la somme de 1 192.75 euros,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(12108)** - ACTION SOCIALE - Convention-cadre d'accueil de collaborateurs et collaboratrices occasionnel·le·s pour les activités des Maisons des Habitants de la Direction Action Territoriale.

Intervention(s) : M. VOIR, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention cadre ci-annexée, afférente à la collaboration occasionnelle au sein des Maisons des Habitants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Contre : 5 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (M. BRON).**

**DELIBERATION N° 42-(7943)** - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carottes pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour l'année 2019

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention passée entre l'association « Poil de carotte » et la Ville de Grenoble annexée à la présente délibération pour l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carotte » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-(13413)** - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil, jointe à la présente délibération ;
- d'accorder à l'association le Fournil, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000€.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme RAKOSE.**

**DELIBERATION N° 44-(13953)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'APARDAP,
- d'exonérer l'association des frais de fonctionnement et en particulier les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux telle que soumise en annexe de la délibération.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**



**DELIBERATION N° 45-(14095)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Isère favorisant l'accès aux droits et aux soins des publics

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accepter les termes de la convention de partenariat à passer entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Isère, annexée à la présente délibération.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(13213)** - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation financière 2019 du contrat de ville - participation de la ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la programmation financière du contrat de ville 2019 et l'annexe jointe à la délibération**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. MACRET, Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BERTRAND, M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme BERANGER.**

**DELIBERATION N° 47-(13371)** - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants Financiers aux associations dans le cadre du Contrat de Ville

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,**

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, M. MACRET, Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BERTRAND.

**DELIBERATION N° 48-(13444)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux de l'association Habitant des Géants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Habitants des Géants,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(13663)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Alfa et Les Petits Plats dans les Grands

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le renouvellement des conventions de mise à disposition du local situé au 11 rue Albert Thomas et du local au 5 rue Albert Thomas à titre gratuit entre la ville de Grenoble et l'association ALFA et l'association les Petits plats dans les grands.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles que soumises en annexes à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 50-(13723)** - PREVENTION SECURITE - Partenariat pour mutualisation de formations permettant à des polices municipales de bénéficier des locaux et du personnel de la police municipale de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions passées entre les collectivités de Meylan, la Tronche, Fontaine, Saint Martin d'Hères et Malataverne et la Ville de Grenoble,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'accueil au sein du service de la Police Municipale de policiers municipaux en provenance des dites collectivités pour les besoins en matière de formation aux gestes techniques professionnels d'intervention ainsi qu'aux formations d'entraînement obligatoires.**
- **de facturer 15 euros par stagiaire et par séance.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 51-(13653)** - JEUNESSE - Lancement du dispositif « Chantiers jeunes » pour les grenoblois âgés de 16 à 20 ans.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De se prononcer favorablement sur la création du dispositif Chantiers jeunes ;**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier / à signer les conventions avec les associations partenaires et toute autre pièce relative au dossier ;**
- **D'autoriser le Maire à percevoir une subvention du dispositif VVV ;**
- **De créer une régie d'avances.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(13652)** - JEUNESSE - Attribution de bourses Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et Fond d'Initiatives Jeunes (FIJ).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 4 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**

**- D'attribuer des bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 3 personnes dont les noms et les descriptifs des projet figurent à l'annexe 1.**

**Vote séparé sur les bourses Fonds Initiative Jeunesse :  
Pour : 52 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-(13654) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;**
- De dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale" d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. DE CEGLIE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, M. BACK, M. COUTAZ, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, Mme MARTIN, Mme BOILEAU,**

**DELIBERATION N° 54-(13616) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte - Séjours de classes de mer à la base de plein air de Massacan au printemps 2019.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver les modalités de financement estimées des classes de mer pour les écoles Ampère, les Genêts, la Fontaine et la Bajatière, figurant en annexe 1 de la délibération ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, dont les dispositions s'appliqueront pour les séjours classes de mer au printemps 2019 au centre de Massacan dans le Var.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(13610)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) de Meylan (année scolaire 2016-2017) et de Seyssinet-Pariset (année scolaire 2016-2017).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois accueillis en ULIS à Meylan en 2016-2017 et à Seyssinet-Pariset en 2016-2017.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-(13828)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations 2017-2018 et 2018-2019 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de participation financière aux frais de fonctionnement des classes ULIS grenobloises avec les communes dont sont originaires les enfants accueillis.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(13914)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec l'association Accueil Vieux Temple pour 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec l'association Accueil Vieux Temple ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(13916)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -  
Convention de prêt d'œuvre entre la Ville de Grenoble et l'université Grenoble Alpes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le prêt de l'œuvre de Giuseppe Penone à l'université Grenoble-Alpes pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).**

**DELIBERATION N° 59-(13912)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -  
Renouvellement de la convention de partenariat avec la SEMITAG.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec la SEMITAG ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-(13906)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -  
Convention de partenariat avec le groupe Dauphiné Médias dans le cadre de l'exposition "Souvenirs de voyage. La collection Antoine de Galbert".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec le groupe Dauphiné Médias ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 61-(13920)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble –  
Convention de partenariat modifiée relative aux classes à horaires aménagés à l'école Léon-Jouhaux  
– Avenant à la convention de partenariat relative au statut étudiant « Artiste de Haut Niveau ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de mettre fin à la convention afférente au partenariat relatif aux Classes à Horaires Aménagés à l'école Léon Jouhaux, telle que votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2018 ;**
- **d'approuver la nouvelle convention relative au partenariat relatif aux Classes à Horaires Aménagés à l'école Léon Jouhaux ;**
- **d'approuver l'avenant à la convention relative au statut d'Artiste de Haut Niveau ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 62-(13927)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble –  
Convention de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) de l'université Lumière - Lyon 2 relative au stage d'une étudiante dans une école grenobloise pour l'année scolaire 2018-2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat pédagogique entre le CFMI de l'université Lumière Lyon 2 et la ville de Grenoble, relative au stage d'une étudiante dans une école grenobloise pour l'année scolaire 2018-2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 63-(13935)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble –  
Conventions avec des partenaires culturels pour l'organisation de projets impliquant des élèves du conservatoire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la ville d'Eybens pour l'organisation d'un concert des Chœurs Colla Voce et Terpsichore le 14 mai 2019 ;**
- **d'approuver la convention de partenariat avec la RéPAC pour la mise à disposition de La Rampe pour un spectacle de danse le 12 avril 2019 ;**

- d'approuver la convention de partenariat avec la titulaire de l'orgue de Voiron pour la mise à disposition de l'orgue de Voiron pour les examens de fin d'année de la classe d'orgue et un concert le 12 mai 2019 ;
- d'approuver la convention de partenariat avec la MJC Prémol pour l'accueil d'élèves en résidence et la mise à disposition du Théâtre Prémol pour des concerts entre le 25 mars et le 6 avril 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 64-(13948)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec l'association Solidarity pour un concert caritatif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de partenariat « les 101 guitaristes » à intervenir avec l'association Solidarity pour le concert du 3 avril 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 65-(13946)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Présentation des différents types de contrats avec les équipes artistiques dans le cadre des missions de soutien à la création et à la diffusion du Théâtre municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des contrats de cession, de coréalisation et de coproduction joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**



**DELIBERATION N° 66-(14162)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Conventions de partenariat pour l'accueil en résidence de François Beaune et Fabrice Turrier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir avec les auteurs François BEAUNE et Fabrice TURRIER ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 67-(13900)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Renouvellement de la convention de dépôt de documents audiovisuels et de cession des droits d'auteurs y afférent avec Réseau Canopé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de dépôt de documents audiovisuels et de cession des droits d'auteurs avec Réseau Canopé, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 68-(13902)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention cadre de partenariat concernant le projet de la bibliothèque Alliance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat dans le cadre du projet de la bibliothèque Alliance, ci jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 69-(13904)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat avec l'association Unis-Cité et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'Education aux Médias et à l'Information (EMI).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 70-(13940)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Spacejunk.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention fixant les modalités de mise à disposition temporaire à l'association Spacejunk, du 15 avril au 7 juillet 2019, du local pavillon de la Caserne de Bonne situé 54 boulevard Gambetta à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-(13942)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 avec l'association Harmonie de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Harmonie de Grenoble » et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET.**

**DELIBERATION N° 72-(13966)** - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels  
– Attribution de subventions – Exercice budgétaire 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'intégrer les montants des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions liant la Ville et les opérateurs culturels bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe 2 et 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme JULLIAN.**

**DELIBERATION N° 73-(13971)** - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat avec l'Institut français - Participation de la Ville de Grenoble pour 2019 : avenant à la convention cadre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre de développement des échanges artistiques internationaux conclue avec l'Institut français ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, joint en annexe ;
- d'autoriser le versement de 30 000 €, montant de la participation 2019 de la Ville de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 74-(14355)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'occupation du domaine public - Sous-sol du Palais de l'université.

Intervention(s) ; Mme BOUKAALA, Mme BERNARD, M. CHAMUSSY

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre connaissance du projet artistique et culturel de Plege (annexe 1) ;

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de l'association Plege, pour une période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 au 30 Juin 2022 (annexe 2).**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41**

**Contre : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**DELIBERATION N° 75-(13584) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français Jeunes en Montagne.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'apporter son aide en accordant une subvention de 70 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens correspondante, jointe en annexe, avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 76-(13196) - MONTAGNE - Vente de documents, cartes, cartoguides et topoguides - Nouveau cartoguide mis à la vente (Matheysine Nouvelle Edition) et évolution du prix public des cartes IGN TOP 25.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la vente des références prévues dans la liste jointe aux tarifs indiqués selon les prix publics fixés par les éditeurs ;**
- d'appliquer les tarifs des ouvrages mis à la vente à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 77-(5309) - SPORT - Tarifs d'accès aux piscines municipales**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'annexe jointe régissant les tarifs d'accès aux piscines municipales liés aux entrées individuelles, ainsi que les conditions d'exonérations ou de réductions tarifaires, et de dire que ceux-ci seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- de dire que la délibération n° 36-5194 du 9 juillet 2018 est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 78-(13617) - SPORT - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2019.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE.**

**DELIBERATION N° 79-(12955) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -  
Convention entre la ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2019 par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2019, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble ;
- d'accepter une subvention de 31 900 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2019 ;
- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2019.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 80-(13377)**- ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'association CREARC au titre de l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CREARC cet avenant financier d'un montant de 4 000 €, destiné à financer les projets internationaux du CREARC en direction de Vilnius en Lituanie et Ouagadougou au Burkina Faso, en lien avec les 31èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen ;
- de dire que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 81-(13379)**- ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'Association Spacejunk Grenoble au titre de l'année 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Spacejunk Grenoble, centre d'art et d'expression des cultures émergentes, un avenant financier d'un montant de 1 100 € au titre de l'année 2019, dans le cadre du jumelage entre Phoenix et Grenoble, afin de renforcer l'union entre les deux villes par la voie artistique en faisant venir un artiste grenoblois à Phoenix et vice et versa ;
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 82-(13395)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Protocole d'accord Plan de Mobilité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord Plan de Mobilité présenté au Comité Technique du 12 mars 2019 et figurant en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 83-(13323)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 2 267,52 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 84-(13325)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et transformations de postes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 12 mars 2019.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 43**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 85-(13819)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Matthieu WARIN auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 35% de son temps de travail, à compter du 1er mai 2019, pour une durée d'un an.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme YASSIA.**

**DELIBERATION N° 86-(13821)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancements de grade : détermination des taux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer, pour l'année 2019, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 87-(14183)** - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elue-s

**Un amendement oral est présenté par Mme COMPARAT, celui-ci est adopté :**

**Pour : 42 - Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche**

**- Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**Un amendement est déposé par Mme COMPARAT, celui-ci est adopté :**

**Pour : 42 - Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche**

**- Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Conseil d'administration France Urbaine**

**- les 5 et 6 février 2019 à Paris – E. PIOLLE**

**Conseil d'Administration d'Energy cities et Séminaire de travail sur l'intégration des objectifs climat dans les finances publiques**

**- le 7 février 2019 à Paris – V. FRISTOT**

**Rencontre avec le Maire de OUAGADOUGOU sur les stratégies de plaidoyer auprès de la commission européenne en matière de coopération internationale**

**- les 7 et 8 février 2019 à Bruxelles (Belgique) – B. MACRET**

**Conférence Justice4Climate à l'invitation de la Maire de Paris, Anne Hidalgo**

**- les 20 et 21 février 2019 à Paris – E. PIOLLE**

**Intervention au Festival International de débat d'idées « Curious Minds » organisé par le Globe & Mail**

**- du 28 février au 3 mars 2019 à Toronto (Canada) – E. PIOLLE**

**SAMSE Challenge national nordique 2019**

**- le 2 mars 2019 au Col de Porte – P. MERIAUX**

**Conseil d'Administration de l'Ordre de la Libération**

**- le 5 mars 2019 à Paris – E. PIOLLE**

**Marché International des Professionnels de l'Immobilier 2019 (MIPIM)**

**- les 13 et 14 mars 2019 à Cannes – E. PIOLLE**

**Commission développement économique de France Urbaine**

**- le 20 mars 2019 à Paris – M. TAVEL**

**Réunion ANVITA (Association nationale des villes et territoire accueillants)**

**- le 21 mars 2019 à Saint-Denis (93) – B. MACRET**

**Conseil d'administration et colloque RFVAA (Réseau français des villes amies des aînés)**

**- les 21 et 22 mars 2019 à Dijon – K. CAPDEPON**

**Cérémonie commémorative du 75ème anniversaire de la Rafle de la Martellière**

**- le 22 mars 2019 à Voiron – M. JULLIAN**

**Assemblée générale de l'APRIL (Promouvoir et défendre le logiciel libre)**

**- le 23 mars 2019 à Paris – L. COMPARAT**

**Intervention à la conférence lors de la semaine de l'Innovation Transport et logistique sur le thème logistique urbaine**

**- les 26 et 27 mars 2019 à Paris – J. WIART**

**Conférence SITL 2019 sur le thème « La logistique urbaine est-elle devenue le champs d'actions des métropoles ?**

**- le 27 mars 2019 à Paris – J. WIART**

**Journée d'étude sur la « Nature en ville et les Sites patrimoniaux remarquables » organisée par la Direction générale des patrimoines**

**- les 27 et 28 mars 2019 à Charenton le Pont (Ile de France) – M. JULLIAN**

**3èmes Journées nationales de France Urbaine – atelier n°5 : la participation citoyenne, une réponse à la crise démocratique ?**

**- le 28 mars 2019 à Toulouse – P. CLOUAIRE**

**3èmes Journées nationales de France Urbaine – atelier n°8 : Migrants : quelles coopérations avec l'Etat pour améliorer les conditions d'accueil ?**

**- du 28 au 30 mars 2019 à Toulouse – E. PIOLLE**

**CITY-ZEN DAYS – Conférence sur la transition pour un environnement urbain zéro carbone**

**- les 1 et 2 avril 2019 à Amsterdam (Pays Bas) – V. FRISTOT**

**Commission numérique Adcf - France Urbaine - Interconnectés à l'Assemblée nationale**

**- le 2 avril 2019 à Paris – L. COMPARAT**

**Conseil d'administration Agence France Locale**

**- le 2 avril 2019 à Paris – H. SABRI**

**Rendez-vous entre OPEN-DATA France et M. Nadi BOU HANNA, Directeur de la DINSIC (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat)**

**- le 15 avril 2019 à Paris – L. COMPARAT**

**Voyage d'études au Canada organisé par le Cabinet CIVITEO (Nantes) et OPENNORTH (Montréal) sur la politique de gestion de la donnée autour des sujets de l'open-data, de l'intelligence artificielle et de la smart City**

**- du 22 au 26 avril 2019 à Montréal, Ottawa et Toronto (Canada) – L. COMPARAT**

**23ème Congrès de l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)**

**- les 16 et 17 mai 2019 à Chamonix – S. BOUZAIENE**

**Conseil d'administration OPEN DATA France**

**- le 23 mai 2019 à Paris – L. COMPARAT**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 88-(12195) - REGIES MUNICIPALES - Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille - Proposition de désignation d'une directrice.**

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, Mme BOUKAALA, Mme OLMOS, M. MERIAUX, M. VOIR, Mme SALAT, M. TUSCHER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de donner un avis favorable à la désignation de Mme Patricia GALLOIS en qualité de directrice de la Régie du Téléphérique de Grenoble-Bastille à compter du 26 mars 2019.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41**

**Contre : 4 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme AGOBIAN, Mme JORDANOV, Mme SALAT, M. VOIR) + 2 Ensemble à Gauche.**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA, M. BRON) + 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**DELIBERATION N° 89-(14653) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) - autorisation du conseil municipal sur le projet de modification de l'article 16.1 des statuts de la SEM portant sur le nombre maximum d'administrateurs**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la modification de l'article 16.1 des statuts de la SEM PFI portant le nombre maximum d'administrateurs de 15 à 16 dans le respect des textes régissant les sociétés d'économie mixte.**

**- d'autoriser son représentant à l'assemblée générale extraordinaire correspondante, à voter en faveur de la résolution portant sur la modification de cet article des statuts.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 90-(13475)** - FINANCES - Garantie d'emprunt accordée à la SPL SAGES pour l'acquisition du tènement sis 31 avenue Marcelin Berthelot.

**Un amendement est déposé par M. SABRI, celui-ci est adopté :**

**Pour : 48 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué 93805 joint en annexe, que la SPL SAGES va contracter auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 10 000 000 €. Cette garantie est accordée à hauteur de 8 000 000 €, soit 80 % de l'emprunt. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;
- qu'au cas où la SPL SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SPL SAGES une convention dont la signature conditionne l'octroi du prêt et précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement et cet organisme ;
- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par cet organisme, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche**

**DELIBERATION N° 91-(14170)** - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2019

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

ADIF DE L'ISERE	2 000,00
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION (AFMD)	2 000,00
ASSOCIATION NATIONALE DES PIONNIERS ET COMBATTANTS VOLONTAIRES DU VERCORS	2 000,00
CASOMI - COMITE D'ACTION SOCIALE DES ORIGINAIRES D'OUTREMER	1 150,00

**Commission Ville durable**

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 000,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 500,00
FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	61 000,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
LE TICHODROME	5 600,00
LPO AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 000,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	39 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	1 800,00

**Commission Ville émancipatrice**

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	250,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	250,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	250,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	250,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	1 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	250,00
GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL- GSMH38	8 000,00
LE PLATEAU	500,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	250,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	2 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	1 000,00
ALWANE MUSIC	2 000,00
AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00
CIE TANCARVILLE	1 500,00

COLLECTIF TERRON	2 000,00
COMPAGNIE DU JOUR	2 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	7 000,00
COMPAGNIE LES MUTINS	1 500,00
COMPAGNIE SCALENE	4 000,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	4 300,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	10 000,00
KINOGRAPHE	1 000,00
KOTEKAN	1 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	7 000,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	3 500,00
LE CHAT DU DESERT	7 000,00
LE CONTRE POING	1 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	2 900,00
LES 7 FAMILLES	1 500,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	5 650,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	34 938,30
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 500,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	900,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	400,00
THEATRE A LA PAGE - TAP	1 500,00
THEATRE ON RACONTE L'EVENEMENT (TORE)	2 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	6 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ELEVES FCPE ISERE	827,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	700,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	10 000,00
ENFANTINE	4 800,00
LA CORDEE	60 000,00
LA SOUPAPE	5 000,00
LE PLATEAU	1 620,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	5 000,00
ME PREMOL	840,00
MJC ALLOBROGES	1 200,00
MJC ANATOLE FRANCE	1 300,00
MJC LUCIE AUBRAC	100 000,00
MJC MUTUALITE	396,00
MJC PREMOL	1 200,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	70 000,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM)	10 000,00
BEYTI	1 000,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES (CECG)	700,00
COLLEGE AIME CESAIRE	1 400,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	900,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 000,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	1 000,00
COLLEGE OLYMPIQUE	900,00
COLLEGE STENDHAL	1 000,00

COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	1 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
LADO BRASIL	2 184,00
LYCEE CHAMPOLLION	1 800,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	900,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	2 800,00
LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EAUX CLAIRES	1 000,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 400,00
LYCEE LOUISE MICHEL	800,00
LYCEE STENDHAL	2 400,00
LYCEE TECHNOLOGIQUE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	3 700,00
SPACEJUNK GRENOBLE	1 100,00

### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

FEMMES SDF	10 000,00
LE FOURNIL	35 000,00
POUR UN TOIT	6 500,00
A BIENTOT J'ESPERE	3 000,00
A BORD PERDU	1 000,00
ACCOLADES EDUC VIVRE ENSEMBLE	2 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	3 500,00
AFRIC IMPACT	3 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	4 500,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	4 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	4 300,00
BAJATIERE	
BRIN D'GRELINETTE	4 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	6 700,00
COMET	3 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	2 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 000,00
EMMAUS CONNECT	1 000,00
EPISOL	3 300,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	6 500,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	2 400,00
GRENOBLE GAMING	1 000,00
HISTOIRES DE...	6 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	3 000,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	2 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	3 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	2 000,00
LA PIROGUE	2 000,00
LA SOUPE	2 000,00
LE PLATEAU	4 000,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES	1 000,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	1 000,00
LES FILMS DE LA VILLENEUVE	7 000,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	2 500,00

ME BACHELARD	4 000,00
ME PREMOL	800,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	1 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	700,00
MJC ALLOBROGES	2 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	5 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	9 500,00
MJC PREMOL	1 500,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	3 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	2 000,00
OSEZ CHENOISE	2 000,00
PANGOLIN	1 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE RU'ELLES	51 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	3 000,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	1 500,00
3BIS	500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	1 100,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	220 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	38 000,00
INGENIEURS SANS FRONTIERES	6 500,00
	154,64
TOTAL ARTICLE	1 114 419,94
TOTAL BUDGET	1 114 419,94

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, M. MACRET, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, Mme JULLIAN, M. CHAMUSSY, M. BARBIER, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme BERANGER.**



**DELIBERATION N° 92-(13168)** - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Convention entre la ville de Grenoble et l'Office de tourisme métropolitain relative à l'exploitation de l'amphithéâtre la Maison du Tourisme et à la gestion de la salle Taillefer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention de mise à disposition pour l'année 2019 de l'amphithéâtre et de la salle de réunion Taillefer situés dans le bâtiment de la maison du tourisme au profit de l'Office du Tourisme métropolitain,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 93-(13048)** - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse de dettes - Location de chalet du Marché de Noël 2018 suite à la délibération n°24-5459 du Conseil municipal du 09 juillet 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser la remise gracieuse à Madame** **pour un montant de 2 640 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 94-(13846)** - ADMINISTRATION GENERALE - Prestations effectuées par les services municipaux pour des tiers et mise à disposition de matériel - Conditions d'utilisation et approbation des tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver la tarification définie ci-dessus, applicable à compter du 30 mars 2019 ;**
- **De modifier en conséquence l'annexe 2 de la délibération n° 48 - E016 du 28 mars 2011 afin d'y inclure les chalets démontables en bois dans la liste des matériels susceptibles d'être loués, conformément au tableau figurant en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 95-(14043)** - ADMINISTRATION GENERALE - Signatures de conventions entre la Ville de Grenoble et Orange portant sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans des bâtiments appartenant à la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'opérateur téléphonique Orange,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat portant sur la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les bâtiments de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 96-(14000)** - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de personnels et de moyens auprès des groupes d'élus de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel de 76 000 euros répartis selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe conformément au tableau en annexe de cette délibération;**
- **de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus, comme suit : une enveloppe forfaitaire annuelle de 25000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du conseil municipal ; et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**DELIBERATION N° 97-(13746)** - DESIGNATIONS - Désignation de la Ville de Grenoble au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

**Il est procédé au scrutin public.**

**4 listes ont été déposées :**

**- Liste Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes**

**Hakim SABRI  
Alan CONFESSON  
Claude COUTAZ  
Marina GIROD de l'AIN  
Jérôme SOLDEVILLE  
Laurence COMPARAT  
Christine GARNIER**

**- Liste Réussir Grenoble**

**Vincent BARBIER**

**- Liste Rassemblement de Gauche et de Progrès**

**Paul BRON**

**- Liste Ensemble à Gauche**

**Guy TUSCHER**

**Nombre de votants : 57**

**Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 Non inscrite (Mme MASSON)**

**Suffrages exprimés : 56**

**La liste Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes a obtenu 41 voix  
(Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes)**

**La liste Réussir Grenoble a obtenu 7 voix (Réussir Grenoble)**

**La liste Rassemblement de Gauche et de Progrès a obtenu 6 voix (Rassemblement de Gauche et de Progrès)**

**La liste Ensemble à Gauche a obtenu 2 voix (Ensemble à Gauche)**

**À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

**La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes obtient 5 sièges**

**La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège**

**La liste Rassemblement de Gauche et de Progrès obtient 1 siège**

**Ainsi sont élus :**

**Hakim SABRI  
Alan CONFESSON**

**Claude COUTAZ**  
**Marina GIROD de l'AIN**  
**Jérôme SOLDEVILLE**  
**Vincent BARBIER**  
**Paul BRON**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner en qualité de membres titulaires au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

- Le Maire ou son représentant,**
- M. Hakim SABRI**
- M. Alan CONFESSON**
- M. Claude COUTAZ**
- Mme Marina GIROD DE L'AIN**
- M. Jérôme SOLDEVILLE**
- M. Vincent BARBIER**
- M. Paul BRON**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 55**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 98-(13748) - DESIGNATIONS - Election des membres de la commission de délégation de service public à caractère permanent.**

**Il est procédé au scrutin public.**

**4 listes ont été déposées :**

**- Liste Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes**

**Titulaires**

**Vincent FRISTOT**  
**Anne Sophie OLMOS**  
**Hakim SABRI**  
**Alan CONFESSON**  
**Sonia YASSIA**

**Suppléants**

**Salima DJIDEL**  
**Claus HABFAST**  
**Elisa MARTIN**  
**Olivier BERTRAND**  
**Marie-Madeleine BOUILLON**

**- Liste Réussir Grenoble**

**Titulaire**

**Richard CAZENAVE**

**Suppléant**

**Vincent BARBIER**

**- Liste Rassemblement de Gauche et de Progrès**

**Titulaire**

**Paul BRON**

**Suppléant**

**Patrice VOIR**

**- Liste Ensemble à Gauche**

**Titulaire**

**Guy TUSCHER**

**Suppléante**

**Bernadette RICHARD-FINOT**

**Nombre de votants : 57**

**Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 Non inscrite (Mme MASSON)**

**Suffrages exprimés : 56**

**La liste Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes a obtenu 41 voix  
(Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes)**

**La liste Réussir Grenoble a obtenu 7 voix (Réussir Grenoble)**

**La liste Rassemblement de Gauche et de Progrès a obtenu 6 voix (Rassemblement de Gauche  
et de Progrès)**

**La liste Ensemble à Gauche a obtenu 2 voix (Ensemble à Gauche)**

**À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

**La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes obtient 4 sièges**

**La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège**

**Ainsi sont élus :**

**Titulaires :**

**Vincent FRISTOT**

**Anne Sophie OLMOS**

**Hakim SABRI**

**Alan CONFESSON**

**Richard CAZENAVE**

**Suppléants :**

**Salima DJIDEL  
Claus HABFAST  
Elisa MARTIN  
Olivier BERTRAND  
Vincent BARBIER**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner :**

**Membres titulaires :**

- M. Vincent FRISTOT**
- Mme Anne-Sophie OLMOS**
- M. Hakim SABRI**
- M. Alan CONFESSON**
- M. Richard CAZENAVE**

**Membres suppléants :**

- Mme SALIMA DJIDEL**
- M. Claus HABFAST**
- Mme Elisa MARTIN**
- M. Olivier BERTRAND**
- M. Vincent BARBIER**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**DELIBERATION N° 99-(13729) - DESIGNATIONS - Désignation de représentants de la Ville de Grenoble au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).**

**Il est procédé au scrutin public.**

**4 listes ont été déposées :**

- Liste Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes**

**Titulaires**

**Vincent FRISTOT  
Claire KIRKYACHARIAN  
Elisa MARTIN**

**Yann MONGABURU  
Hakim SABRI  
Maud TAVEL  
Lucille LHEUREUX  
Bernard MACRET**

**Suppléants**

**Antoine BACK  
Alan CONFESSON  
Suzanne DATHE  
Christine GARNIER  
Anne Sophie OLMOS  
Eric PIOLLE  
Kheira CAPDEPON  
Thierry CHASTAGNER**

**- Liste Réussir Grenoble**

**Titulaire  
Richard CAZENAVE  
Suppléant  
Matthieu CHAMUSSY**

**- Liste Rassemblement de Gauche et de Progrès**

**Titulaire  
Jeanne JORDANOV  
Suppléant  
Paul BRON**

**- Liste Ensemble à Gauche**

**Titulaire  
Guy TUSCHER  
Suppléante  
Bernadette RICHARD-FINOT**

**Nombre de votants : 57**

**Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 Non inscrite (Mme MASSON)**

**Suffrages exprimés : 56**

**La liste Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes a obtenu 41 voix  
(Rassemblement Citoyens de la Gauche et des Ecologistes)**

**La liste Réussir Grenoble a obtenu 7 voix (Réussir Grenoble)**

**La liste Rassemblement de Gauche et de Progrès a obtenu 6 voix (Rassemblement de Gauche  
et de Progrès)**

**La liste Ensemble à Gauche a obtenu 2 voix (Ensemble à Gauche)**

**À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**  
**La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes obtient 6 sièges**  
**La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège**  
**La liste Rassemblement de Gauche et de Progrès obtient 1 siège**

**Ainsi sont élus :**

**Titulaires :**

**Vincent FRISTOT**  
**Claire KIRKYACHARIAN**  
**Elisa MARTIN**  
**Yann MONGABURU**  
**Hakim SABRI**  
**Maud TAVEL**  
**Richard CAZENAVE**  
**Jeanne JORDANOV**

**Suppléants :**

**Antoine BACK**  
**Alan CONFESSON**  
**Suzanne DATHE**  
**Christine GARNIER**  
**Anne Sophie OLMOS**  
**Eric PIOLLE**  
**Matthieu CHAMUSSY**  
**Paul BRON**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner en qualité de membre au sein de la CLECT :**

**8 membres titulaires :**

**- M. Vincent FRISTOT**  
**- Mme Claire KIRKYACHARIAN**  
**- Mme Elisa MARTIN**  
**- M. Yann MONGABURU**  
**- M. Hakim SABRI**  
**- Mme Maud TAVEL**  
**- M. Richard CAZENAVE**  
**- Mme Jeanne JORDANOV**



**8 membres suppléants :**

- **M. Antoine BACK**
- **M. Alan CONFESSON**
- **Mme Suzanne DATHE**
- **Mme Christine GARNIER**
- **Mme Anne-Sophie OLMOS**
- **M. Eric PIOLLE**
- **M. Matthieu CHAMUSSY**
- **M. Paul BRON**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 54**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme MASSON).**

**DELIBERATION N° 100-(13727) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification des désignations des représentants dans les commissions municipales permanentes.**

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les modifications des représentants aux commissions municipales permanentes comme suit :**

**- de retirer Mme Sarah BOUKAALA de la commission permanente « Ville Solidaire et Citoyenne ».**

**- de désigner Mme Laure MASSON comme membre de la commission permanente « Ville Solidaire et Citoyenne ».**

**- de désigner M. Georges BURBA comme membre de la commission permanente « Ressources ».**

**- de dire que les commissions se composent désormais comme suit :**

**Commission « Ressources » :**

**M. HABFAST**

**M. BOUZAIENE**

**Mme CAPDEPON**

**Mme COMPARAT**

**M. FRISTOT**

**Mme GARNIER**

**Mme OLMOS**

**M. SABRI**

**Mme TAVEL**

**M. BURBA**

**Mme SALAT**

**Mme BOUKAALA**

**Mme GIROD de L'AIN**  
**M. MACRET**  
**M. MARGUET**  
**Mme MARTIN**  
**M. MERIAUX**  
**M. MONGABURU**  
**M. MALBET**

**M. CHAMUSSY**  
**M. CAZENAVE**  
**M. FILIPPI**  
**Mme RICHARD –FINOT**  
**M. TUSCHER**  
**M. BREUIL**

**Commission « Ville durable » :**

**M.CLOUAIRE**  
**Mme BOILEAU**  
**Mme BOUILLON**  
**Mme DATHE**  
**M. DE CEGLIE**  
**M. FRISTOT**  
**Mme GARNIER**  
**Mme DJIDEL**  
**Mme JULLIAN**  
**Mme JACTAT**  
**Mme KIRKYACHARIAN**  
**Mme LHEUREUX**  
**M. MERIAUX**

**M. SOLDEVILLE**  
**Mme TAVEL**  
**M. WIART**  
**Mme YASSIA**  
**Mme JORDANOV**  
**Mme SALAT**  
**Mme AGOBIAN**  
**Mme CADOUX**  
**Mme PELLAT-FINET**  
**Mme BERANGER**  
**M. TUSCHER**  
**M. BREUIL**

**Commission « Ville solidaire et  
citoyenne » :**

**M. BACK**  
**Mme BOILEAU**  
**Mme CAPDEPON**  
**M. CARROZ**  
**M. CHASTAGNER**  
**M. CLOUAIRE**  
**M. CONFESSON**  
**M. COUTAZ**  
**Mme DATHE**  
**M. DE CEGLIE**  
**M. DENOYELLE**  
**Mme GARNIER**  
**Mme GIROD de L'AIN**

**Mme JACTAT**  
**Mme LEMOINE**  
**Mme RAKOSE**  
**Mme YASSIA**  
**M. VOIR**  
**M. BRON**  
**M. FILIPPI**  
**Mme BERANGER**  
**M. BARBIER**  
**Mme RICHARD -FINOT**  
**M. BREUIL**  
**Mme MASSON**

**Commission « Ville émancipatrice » :**

**Mme BERNARD  
M. BERTRAND  
Mme BOILEAU  
Mme BOUILLON  
M. BOUZAIENE  
M. CARROZ  
M. CHASTAGNER  
M. COUTAZ  
Mme DJIDEL  
Mme JULLIAN  
Mme LEMOINE  
Mme LHEUREUX  
M. MACRET**

**M. MALBET  
Mme MARTIN  
M. MERIAUX  
M. SOLDEVILLE  
M. TUSCHER  
Mme BOUKAALA  
M. BRON  
Mme AGOBIAN  
M. BARBIER  
Mme CADOUX  
M. CAZENAVE  
M. BREUIL**

**Commission « Métropolitaine » :**

**M. CLOUAIRE  
Mme COMPARAT  
M. CONFESSON  
Mme DATHE  
M. FRISTOT  
Mme BERNARD  
M. HABFAST  
Mme JACTAT  
Mme KIRKYACHARIAN  
Mme LHEUREUX  
Mme MARTIN  
M. MONGABURU  
Mme OLMOS**

**Mme RAKOSE  
M. SABRI  
Mme TAVEL  
M. WIART  
M. BURBA  
Mme JORDANOV  
Mme SALAT  
M. CHAMUSSY  
Mme PELLAT FINET  
M. FILIPPI  
M. TUSCHER  
M. BREUIL**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 101-(14405)** - DESIGNATIONS - Désignation d'un représentant de la Ville de Grenoble au sein du conseil de discipline de recours des contractuels du CDG 69 (Auvergne Rhône-Alpes)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner Mme Maud TAVEL en qualité d'élue représentant la Ville de Grenoble au sein du conseil de discipline de recours des contractuels du CDG 69 (Auvergne Rhône-Alpes).**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H58.**

**ANNEXE(S)**

---

---

Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Objet de l'avenant	millésime	seuil	catégorie prestations	catégorie marché ou accord cadre	numéroté	Attributaire	Objet du marché	N° lot concerné pour le marché initial	Objet du lot	Procédure de passation du marché initial	Montant du marché initial en € HT	Date de notification de l'avenant
Sans incidence financière	X	modification clauses tarifaires	15	A	S	B	184	ALPAGEL	Fourniture denrées alimentaires	Lot n°1	Fourniture produits surgelés	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	980 000,00	07/01/19
Sans incidence financière	X	modification clauses tarifaires	15	A	F	B	185	SOCOPIA	Fourniture denrées alimentaires	Lot n°2	Fourniture bœuf braisé cuit tranché	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	60 000,00	07/01/19
Sans incidence financière	X	modification clauses tarifaires	15	A	F	B	188	ALPAGEL	Fourniture denrées alimentaires	Lot n°5	Fourniture de volailles surgelés bio	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	250 000,00	07/01/19
Sans incidence financière	X	modification clauses tarifaires	17	A	F	B	192	COMPTOIR DES VINS ET ALPES JUS	achats de boisson	Lot n°2	boissons alcoolisées	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	25 000,00	14/01/19
Sans incidence financière	X	modification clauses tarifaires	16	A	F	B	224	SAS SOCOPIA VIANDES	fourniture de boucherie fraîche (bœuf, agneau, veau)	lot unique		MAPA 90_209 - art. 27		07/01/19
Sans incidence financière	X	Correction erreur matérielle : ajout de tarifs trajets retour pour le rayon 11 à 20 km	18	A	S	B	12	Groupement FAURE VERCORS/VFD/PERRAUD	Transports par autocars pour activités scolaires, extra-scolaires et autres	Lot 5	Transport sortie ponctuelles à but pédagogique	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	70 000 maximum par an	24/12/18
Sans incidence financière	X	Prolongation de 5 mois de la dernière période de reconduction	16	A	F		319	RIVOLIER SAS	Achat d'uniformes	Lot1	Vêtements police municipale	MAPA 90_209 - art. 27	35 000 maximum par an	20/12/18
Sans incidence financière	X	Prolongation de 5 mois de la dernière période de reconduction	16	A	F		322	SENTINEL	Achat d'uniformes	Lot 4	Chaussures	MAPA 90_209 - art. 27	25 000 maximum par an	21/12/18
Sans incidence financière	X	Prolongation de 5 mois de la dernière période de reconduction	16	A	F		323	RIVOLIER SAS	Achat d'uniformes	Lot 5	Accessoires	MAPA 90_209 - art. 27	15 000 maximum par an	20/12/18
> 5% Incidence financière	859,00	L'objet du présent avenant est d'ajouter au CCTP du lot les travaux de reprise des fissures au sol suite à l'enlèvement des sols moquettes	18	A	T	M	49	Ets BAILLY	Travaux de mise en conformité et de climatisation de la maison du Tourisme	Lot 9	Sols PVC	MAPA > 209	8 774,00	29/01/19
> 5% Incidence financière	34 886,00	Remplacement de matériaux vétustes suite aux recommandations du bureau de contrôle	18	A	T	M	176	EEE ALPES DAUPHINE	Travaux de réhabilitation et de mise en conformité du poste de transformation de l'Esplanade	Lot unique	X	MAPA 90_209 - art. 27	204 271,00	29/01/19
Sans incidence financière	X	Avenant n°2 Modification articles A et B de l'article 9,1 du CCAP	15	A	F	B	319	SCOP UNIVERT	Fourniture de produits surgelés bio hors volailles	lot unique	X	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	150 000,00	25/01/19
Sans incidence financière	X	Modification d'articles 1.3 et 9.1 du CCAP	15	A			300	BOULANGERIE PANI	Fourniture de pains et viennoiseries	lot 1	Fourniture de pains et viennoiserie pour la cuisine centrale	MAPA 90_209 - article 28	72 000,00	30/01/19
Sans incidence financière	X	Modification d'articles 1.3 et 9.1 du CCAP	15	A			301	BOULANGERIE PANI	Fourniture de pains et viennoiseries	lot 2	Fourniture de pains et viennoiserie pour le self municipal	MAPA 90_209 - article 28	30 000,00	30/01/19

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestation s	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté*	Procédure	Durée	Inscript° résultats CAO	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché  Montant en € HT
Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A227 achat de carburant	lot unique	32 000 litres de Gasoil	17	B	F	Z	371	MAPA 25_90 art. 27	X	X	20/12/17	DYNEFF	34060	MONTPELLIER	33 024,00	X
Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble	lot unique	Restauration de la Tour Perret à Grenoble	18	A	P	M	089	Procédure concurrentielle art.71	4 ans	09/01/19	29/01/19	Groupement : Mandataire : SUD SUD EST ARCHITECTURE Co-traitants : BETREC IG/ASCAUDIT/CABIN ET DENIZOU/LERM/GR AHAL /AGENCE 14/09/OPCI	69217	LYON	767 030,00	X
Achat de livres numériques	lot 3	Livres numérique audio	18	B	F	B	117	MAPA 25_90 - art. 27	1 an reconductible 2- fois 1 an	X	29/01/19	BOOK D OREILLE	59800	LILLE	X	4 000,00
Travaux de démontage de monuments sur concessions reprises aux cimetières Saint-Roch et Grand Sablon à Grenoble	lot unique	Travaux de démontage de monuments sur concessions reprises aux cimetières Saint-Roch et Grand Sablon à Grenoble	18	A	T	B	198	MAPA TR 209_5 548 M. - art. 27	1 an renouvelable 3 fois 1 an	09/01/19	29/01/19	PIERRE EMOTION	01230	ARGIS	X	montant mini : 15 000,00 montant maxi : 100 000,00
Maintenance des SSI et des équipements d'alarmes incendie dans les bâtiments gérés par la Ville de Grenoble	lot unique	Maintenance des SSI et des équipements d'alarmes incendie dans les bâtiments gérés par la Ville de Grenoble	18	A	S	B	094	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an, renouvelable 3 fois un an	28/11/18	02/01/19	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES - VINCI FACILITIES	38130	ECHIROLLES	X	100 000,00
Prestations de transport de fonds pour la Ville de Grenoble	Lot 1	Transport de fonds de la collecte des encaisses des régies gérées par le service Droit de voirie	18	A	S	B	237	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an reconductible 3 fois	09/01/19	29/01/19	LOOMIS	93300	AUBERVILLIERS	x	250 000,00
Prestations de transport de fonds pour la Ville de Grenoble	Lot 2	Transport de fonds pour d'autres régies de la Ville de Grenoble	18	A	S	B	238	MAPA 25_90 - art. 22	1 an reconductible 3 fois	09/01/19	29/01/19	LOOMIS	93300	AUBERVILLIERS	x	60 000,00
Marché d'insertion - Prestations de nettoyage d'enlèvement de déchets	Lot 1	Enlèvement de dépôts sauvage de la Villeneuve et sensibilisation au traitement des déchets	18	A	S	B	239	MAPA 90_209 article 28	1 an reconductible 3 fois	21/11/18	20/12/18	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VO	38100	GRENOBLE	X	180 000,00
Marché d'insertion - Prestations de nettoyage d'enlèvement de déchets	Lot 2	nettoyage et entretien des toitures terrasses du secteur 6	18	A	S	B	240	MAPA 90_209 article 28	1 an reconductible 3 fois	21/11/18	20/12/18	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VO	38100	GRENOBLE	X	90 000,00
Achat de tenues pour le contrôle de stationnement - tenue pour les ASVP	lot unique	X	18	B	F	B	244	MAPA 25_90 - art. 27	1 an reconductible 1 fois 1 an	X	07/02/19	E. CHOLET	13010	MARSEILLE	X	40 000,00

OBJET CONSULTATION	N°lot	Objet du lot	N°MARCHE millésime	N° MARCHE souffl	N° MARCHE catégorie prestation s	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N°MARCHE numérotat°	Procédure	Durée	Inscript° résultats CAO	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché  Montant en € HT
Expertise et classement de véhicules provenant de la fourrière	Lot unique	X	18	B	S	B	246	MAPA 25_90 - art. 27	4 ans	X	23/01/19	KPI GROUPE	38176	SEYSSINET PARISSET	X	20 000,00
Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, chargée du tirage au sort, de l'animation et de la restitution d'"ateliers de projets" dans le cadre de la charte de fonctionnement des conseils citoyens indépendants	Lot unique	X	18	B	S	M	252	MAPA 25_90 - art. 27	1 an	X	11/01/19	PLANETE PUBLIQUE	69007	LYON	36 608,00	X
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 1	Maçonnerie	18	C	T	B	253	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 68	1 an renouvelable 3 fois	19/12/18	22/01/19	ETRA 3A CONSTRUCTION	38140 38470	RIVES VINAY	X	500 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 2	Désamiantage	18	C	T	S	254	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 69	Idem	19/12/18	22/01/19	GBA FEDD BPS 38 PETROFER	38120 69330 38660 83400	SAINT EGREVE MEYZIEU ST VINCENT MERCUZE HYERES	X	150 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 3	Charpente - couverture - zinguerie	18	C	T	B	255	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 70	Idem	19/12/18	22/01/2019 31/01/2019 29/01/2019	EURO CHARPENTE OLIVEIRA CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN ATELIER CHARMEBOIS	38470 38160 38530	VINAY SAINT ROMANS BARRAUX	X	300 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 4	Etanchéité	18	C	T	B	256	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 71	Idem	19/12/18	22/01/19	ETRA SIC PROTECTUM	38140 69740 38600	RIVES GENAS FONTAINE	X	450 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 5	Menuiserie / Bois	18	C	T	B	257	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 72	Idem	19/12/18	29/01/2019 22/01/2019	BPS38 DAUPHINE MENUISERIE	38660 38130	ST VINCENT DE MERCUZE ECHIROLLES	X	400 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 6	Cloisons - Faux plafonds	18	C	T	B	258	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 73	Idem	19/12/18	22/01/2019 22/01/2019 12/02/2019	SAIT LAMBDA EUROCONFORT MAINTENANCE	38320 38180 38100	BRESSON SEYSSINS GRENOBLE	X	250 000,00



OBJET CONSULTATION	N°lot	Objet du lot	N°MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestation s	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N°MARCHE numérotat°	Procédure	Durée	Inscrip° résultats CAO	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché  Montant en € HT
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 7	Electricité	18	C	T	B	259	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 74	Idem	19/12/18	23/01/2019 23/01/2019 29/01/2019	GE CAPECCI SPIE SUD EST DUNELEC	38220 38130 38420	BRIE & ANGONNES ECHIROLLES LE VERSOUD	X	600 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 8	Carrelage	18	C	T	B	260	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 75	Idem	19/12/18	22/01/19	GMC CARRELAGE SBI	38650 38400	MONESTIER DE CLERMONT ST MARTIN D'HERES	X	50 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 9	Sols couples	18	C	T	B	261	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 76	Idem	19/12/18	22/01/2019 23/01/2019 22/01/2019	BAILLY SBI CHM ENTRETIEN	38170 38400 38600	SEYSSINET ST MARTIN D'HERES FONTAINE	X	200 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 10	Serrurerie / métallerie	18	C	T	B	262	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 77	Idem	19/12/18	23/01/19	RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE SEREL	38640 38113	CLAIX VEUREY- VOROIZE	X	450 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 11	Peinture	18	C	T	B	263	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 78	Idem	23/01/19	08/02/2019 08/02/2019 11/02/2019	VIRON CK PEINTURE SDPV	38100 38400 38760	GRENOBLE ST MARTIN D'HERES VARCES	X	350 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 12	Vitrerie	18	C	T	B	264	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 79	Idem	19/12/18	22/01/19	CAP VERRE KJMS ETS ZAZA	38130 38100 38320	ECHIROLLES GRENOBLE EYBENS	X	150 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	lot 13	Occultations	18	C	T	B	265	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 80	Idem	19/12/18	22/01/2019 08/02/2019	KJMS BESCHI STORES	38100 38130	GRENOBLE ECHIROLLES	X	200 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 15	Calorifuge	18	C	T	B	267	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 82	Idem	19/12/18	24/01/19	CEI	38130	SEYSSINS	X	10 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 16	Plomberie / sanitaires	18	C	T	S	268	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 83	Idem	19/12/18	23/01/2019 23/01/2019 23/01/2019 22/01/2019	SAV-ISERE SPIE FACILITIES DUMOLARD SALLEE	38000 01700 38100 26000	GRENOBLE BEYNOST GRENOBLE VALENCE	X	250 000,00
Accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble et de son CCAS	Lot 17	Accessibilité	18	C	T	B	269	Appel d'offres ouvert Art. 67 et 84	Idem	19/12/18	23/01/19	EO GUIDAGE	69410	CHAMPAGNE AU MONT D'OR	X	150 000,00

OBJET CONSULTATION	N°lot	Objet du lot	N°MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestation s	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numérotat°	Procédure	Durée	Inscript° résultats CAO	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché  Montant en € HT
Prestations de formation professionnelle	lot 1	BAFA (base et approfondissement)	18	A	S	B	285	MAPA 90_209 - art. 27	1 an reconductible 2 fois 1 an	19/12/18	08/01/19	CEMEA	38800	LE PONT DE CLAIX	X	30 000,00
Prestations de formation professionnelle	lot 3	Préparation à la retraite	18	A	S	B	287	MAPA 90_209 - art. 27	1 an reconductible 2 fois 1 an	19/12/18	08/01/19	VERNEIL FORMATION	69700	GIVORS	X	5 000,00
Etude urbaine prospective de l'entrée du cœur de Ville "Hoche/Malraux"	Lot unique	X	18	B	P	M	294	MAPA 90_209 - art. 27	jusqu'en juin 2019	09/01/19	24/01/19	DENERIER MARTZOLF PARTENAIRE	75011	PARIS	161 500,00	X
Mise en place et suivi de kakémonos sur les candélabres grenoblois	Lot unique	X	18	B	S	B	295	MAPA 25_90 - art. 27	1 an	x	29/01/19	BAY MEDIA France	06240	BEAUSOLEIL	X	89 000,00
Travaux de relocalisation du Centre de Santé des Géants à Grenoble – relance du lot n°7	lot 7	Relance lot n°7 : Menuiseries intérieures bois déclaré sans suite	18	B	T	M	297	MAPA 25_90 - art. 27	12 mois	19/12/18	11/01/19	MENUISERIE RIBEAUD	38850	CHARAVINES	49 359,92	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°15A030 - Impression du journal municipal de la ville de Grenoble	lot 2	Gremag 23 (janv.-fév. 2019)	18	B	S	Z	301	MAPA 25_90 - art. 27	2 mois	X	04/02/19	IMAYE GRAPHIC	53022	LAVAL	12 776,40	X
Marché subséquent à l'accord-cadre n°15A030 - Impression du journal municipal de la ville de Grenoble	lot 2	Gremag 24 (mars-avril 2019)	18	B	S	Z	302	MAPA 25_90 - art. 27	2 mois	X		IMAYE GRAPHIC	53022	LAVAL	16 424,10	X
Programmation de la grande scène du Festival Cabaret Frappé 2019	lot unique	X	18	B	S	M	328	MAPA 25_90 - art. 27			23/01/19	LE PERISCOPE	38000	GRENOBLE	10 000,00	x
Projet urbain Esplanade - Accompagnement à la communication	lot unique	Projet urbain Esplanade - Accompagnement à la communication	18	A	P	B	337	MAPA 90_209 - art. 27	2 ans ferme	23/01/19	05/02/19	TERRA PUBLIC	38200	VIENNE	X	7 554,00
Projet PROGOS - Maintenance	lot unique	Pilotage des aides versées et interface de gestion financière Grand Angle	18	B	S	M	338	Procédure négociée art.30.L3.c	1 an renouvelable 2 fois 1 an	x	02/01/19	MGDIS	56038	VANNES	X	68 200,00

OBJET CONSULTATION	N°lot	Objet du lot	N°MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestation s	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N°MARCHE numérotat°	Procédure	Durée	Inscript° résultats CAO	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché  Montant en € HT
Prestations de formation professionnelle - relance lot 2	lot 2	Formation professionnelle au permis véhicules poids lourds - relance lot 2	18	B	S	B	348	MAPA 25_90 - art. 27	1 an reconductible 2 fois 1 an	23/01/19	12/02/19	CESR	38120	SAINT EGREVE	X	30 000,00
Travaux de remplacement de séparateur à graisses	lot unique	Travaux de remplacement de séparateur à graisses	18	B	T	M	357	MAPA 90_209 - art. 27	2 mois	X	30/01/19	COLAS	38322	EYBENS	54 977,46	X
Marché subséquent à l'accord-cadre Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	lot 2	Fourniture de 64000L supercarburant sans plomb	19	C	F	Z	006	MAPA 25_90 - art. 27	2 jours	X		DYNEFF	69432	LYON	75 072,00	X
Marché subséquent à l'accord-cadre Fourniture de carburant pour le parc automobile de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	lot 3	Fourniture 64000L de Gasoil	19	C	F	Z	023	MAPA 25_90 - art. 27	2 jours	X	21/01/19	CHARVET BIANCO	38400	ST MARTIN D'HERES	73 357,44	X

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

19-0058	Arrêté (14/01/2019)	SCP DELACHENAL- DELCROIX	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant la Cour Administrative d'Appel dans le cadre de la requête en appel et la requête de sursis à exécution introduites par la SAS Le Siège.	
19-0104	Arrêté (23/01/2019)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme BOUTAFA devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de l'arrêté du 21/09/2018 et de la décision du 24/09/2018 portant modification de son régime indemnitaire.	
19-0173	Arrêté (06/02/2019)	SCP DELACHENAL- DELCROIX	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant les juridictions administratives afin d'obtenir l'expulsion de M. KADRI, lequel occupe sans aucun droit ni aucun titre un logement sis 14 Chemin du Marais à Grenoble.	

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :**

18-1884	Arrêté (26/10/2018)		Le matériel informatique adapté au handicap visuel utilisé par Mme Vincent-Fraenckel lui est aliéné gratuitement.	
---------	------------------------	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Blanche Monier (05/10/2018)	SAS ACTE 15 rue Lakanal 38000 Grenoble	Construction d'une résidence services de 54 logements pour étudiants - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Blanche Monier.	Montant de la participation financière : 214 434 € TTC
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

**V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

19-0028	Arrêté (19/12/2018)	Mme GAUTIER Arlette	Cimetière Saint Roch - Titre n°585 - Renouvellement de concession du 28/12/2018 au 27/12/2033.	Redevance : 303 €
19-0029	Arrêté (20/12/2018)	Mme DIJON Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°586 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 303 €
19-0030	Arrêté (20/12/2018)	Mme HALLAF Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°587 - Renouvellement de concession du 22/12/2017 au 21/12/2047.	Redevance : 666 €
19-0031	Arrêté (20/12/2018)	Mme LAROCHE Anne-Chloé	Cimetière Saint Roch - Titre n°588 - Renouvellement de concession du 05/09/2016 au 04/09/2031.	Redevance : 303 €
19-0032	Arrêté (21/12/2018)	Mme DUC Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°589 - Renouvellement de concession du 30/11/2018 au 29/11/2048.	Redevance : 666 €
19-0033	Arrêté (21/12/2018)	Mme FAURE Mélanie	Cimetière Saint Roch - Titre n°590 - Renouvellement de deux concessions du 25/11/2018 au 24/11/2033.	Redevance : 606 €
19-0034	Arrêté (21/12/2018)	Mme VIGNATI Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°591 - Renouvellement de concession du 23/09/2017 au 22/09/2067.	Redevance : 1152 €
19-0040	Arrêté (26/12/2018)	Mme GALEA Sylvie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°592 - Renouvellement de concession du 11/03/2015 au 10/03/2030.	Redevance : 303 €
19-0041	Arrêté (26/12/2018)	Mme PAVI Raymonde	Cimetière Saint Roch - Titre n°593 - Renouvellement de concession du 21/09/2018 au 20/09/2033.	Redevance : 303 €
19-0043	Arrêté (27/12/2018)	M. CAZAUX Laurent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°594 - Renouvellement de concession du 18/10/2022 au 17/10/2072.	Redevance : 1152 €

19-0044	Arrêté (31/12/2018)	Mme BARDIOT Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°595 - Nouvelle concession du 31/12/2018 au 30/12/2033.	Redevance : 303 €
19-0045	Arrêté (31/12/2018)	Mme CAZALIS Laure	Cimetière Grand Sablon - Titre n°596 - Renouvellement de concession du 06/09/2019 au 05/09/2034.	Redevance : 303 €
19-0046	Arrêté (31/12/2018)	M. ou Mme CAILLE Alain et Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°597 - Renouvellement de concession du 03/06/2018 au 03/06/2033.	Redevance : 303 €
19-0047	Arrêté (03/01/2019)	M. et Mme BLANC Henri et Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°1 - Renouvellement de concession du 26/06/2010 au 25/06/2025.	Redevance : 306 €
19-0048	Arrêté (04/01/2019)	Mme BOUVIER Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°2 - Renouvellement de concession du 29/06/2016 au 28/06/2031.	Redevance : 306 €
19-0049	Arrêté (04/01/2019)	Mme Marie-Joséphine BLONDEL	Cimetière Grand Sablon - Titre n°3 - Renouvellement de concession du 29/12/2018 au 28/12/2033.	Redevance : 306 €
19-0050	Arrêté (04/01/2019)	M. SIMONE Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°4 - Renouvellement de concession du 25/07/2017 au 24/07/2067.	Redevance : 1164 €
19-0054	Arrêté (04/01/2019)	M. HOSPICE Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°5 - Renouvellement de concession du 28/02/2019 au 27/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0124	Arrêté (08/01/2019)	M. et Mme DEL VENTO Michel et Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°6 - Renouvellement de concession du 26/02/2018 au 25/02/2033.	Redevance : 306 €
19-0125	Arrêté (08/01/2019)	Mme ZANETTI Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°7 - Renouvellement de concession du 24/05/2015 au 23/05/2030.	Redevance : 306 €
19-0140	Arrêté (08/01/2019)	Mme SERVANT Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°8 - Renouvellement de concession du 15/11/2019 au 14/11/2034.	Redevance : 306 €
19-0141	Arrêté (09/01/2019)	M. et Mme TARRAJAT Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°9 - Renouvellement de concession du 17/01/2019 au 16/01/2049.	Redevance : 672 €
19-0142	Arrêté (09/01/2019)	Mme JASSIGNEUX Marie- Rose	Cimetière Grand Sablon - Titre n°10 - Renouvellement de concession du 03/08/2018 au 02/08/2033.	Redevance : 306 €
19-0143	Arrêté (10/01/2019)	Mme LAVOISIER Martine	Cimetière Saint Roch - Titre n°11 - Renouvellement de concession du 08/05/2018 au 07/05/2048.	Redevance : 672 €
19-0159	Arrêté (10/01/2019)	M. PLUMAIN Rudy	Cimetière Saint Roch - Titre n°12 - Renouvellement de concession du 08/01/2017 au 07/01/2032.	Redevance : 306 €
19-0160	Arrêté (10/01/2019)	M. DI FRENZA Vincent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°13 - Renouvellement de concession du 06/08/2018 au 05/08/2048.	Redevance : 672 €
19-0161	Arrêté (15/01/2019)	Mme VERCELLY Joëlle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°14 - Renouvellement de concession du 14/07/2017 au 13/07/2032.	Redevance : 306 €
19-0163	Arrêté (14/01/2019)	Mme RIVOIRE Marie-Claire	Cimetière Saint Roch - Titre n°15 - Renouvellement de concession du 01/06/2019 au 31/05/2049.	Redevance : 672 €
19-0164	Arrêté	M. PICCATO Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°16 - Renouvellement de	Redevance : 1 164 €

	(15/01/2019)		concession du 15/01/2019 au 14/01/2069.	
19-0165	Arrêté (15/01/2019)	Mme VINCENT Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°17 - Renouvellement de concession du 27/12/2016 au 26/12/2046.	Redevance : 672 €
19-0166	Arrêté (15/01/2019)	M. FRENDIA Vincenzo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°18 - Renouvellement de concession du 21/10/2019 au 20/10/2034.	Redevance : 306 €
19-0167	Arrêté (16/01/2019)	M. OBADIA Laurent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°19 - Nouvelle concession du 16/01/2019 au 15/01/2069.	Redevance : 1 164 €
19-0168	Arrêté (17/01/2019)	M. et Mme REYMOND Jean et Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°20 - Conversion de concession du 17/01/2019 au 16/01/2069.	Redevance : 764 €
19-0169	Arrêté (17/01/2019)	M. et Mme KULA Roger et Maryvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°21 - Renouvellement de concession du 05/12/2018 au 04/12/2033.	Redevance : 306 €
19-0170	Arrêté (17/01/2019)	Mlle ROLLAND Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°22 - Renouvellement de concession du 29/10/2018 au 28/10/2033.	Redevance : 306 €
19-0180	Arrêté (31/12/2018)	Mme FERRUX Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°598 - Renouvellement de concession du 26/06/2017 au 25/06/2047.	Redevance : 666 €
19-0181	Arrêté (24/01/2019)	M. PEYRE Pascal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°32 - Renouvellement de concession du 27/02/2017 au 26/02/2032.	Redevance : 306 €
19-0182	Arrêté (18/01/2019)	M. FLAHAUT Jean-Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°23 - Renouvellement de concession du 26/11/2018 au 25/11/2033.	Redevance : 306 €
19-0183	Arrêté (18/01/2019)	M. et Mme COHARD Yves et Nadine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°24 - Renouvellement de concession du 24/11/2019 au 23/11/2034.	Redevance : 306 €
19-0184	Arrêté (18/01/2019)	M. et Mme CHIFFE Paul et Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°25 - Renouvellement de concession du 21/02/2019 au 20/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0185	Arrêté (21/01/2019)	Mme LAFEUILLE Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°26 - Nouvelle concession du 21/01/2019 au 20/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0186	Arrêté (22/01/2019)	Mme JOSSERAND Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°27 - Renouvellement de concession du 13/01/2019 au 12/01/2034.	Redevance : 612 €
19-0187	Arrêté (22/01/2019)	Mme MAHE Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°28 - Renouvellement de concession du 16/02/2019 au 15/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0188	Arrêté (22/01/2019)	M. AUBIN Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°29 - Nouvelle concession du 22/01/2019 au 21/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0190	Arrêté (23/01/2019)	M. GABASSUT Gilles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°30 - Renouvellement de concession du 11/05/2019 au 10/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0191	Arrêté (23/01/2019)	Mme CACCAMESI Margharita	Cimetière Saint Roch - Titre n°31 - Nouvelle concession du 23/01/2019 au 22/01/2049.	Redevance : 672 €
19-0192	Arrêté (24/01/2019)	M. HIBOUX Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°33 - Renouvellement de concession du 20/01/2019 au 19/01/2034.	Redevance : 306 €

19-0193	Arrêté (24/01/2019)	Mme CHOROT Astric	Cimetière Saint Roch - Titre n°34 - Renouvellement de concession du 09/02/2019 au 08/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0194	Arrêté (24/01/2019)	M. CRESPEAU Christophe	Cimetière Saint Roch - Titre n°35 - Renouvellement de concession du 23/02/2019 au 22/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0195	Arrêté (24/01/2019)	M. FORAY Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°36 - Renouvellement de concession du 18/06/2019 au 17/06/2049.	Redevance : 672 €
19-0197	Arrêté (25/01/2019)	Mme D'AGOSTIN Marie-Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n°37 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 306 €
19-0198	Arrêté (25/01/2019)	Mme PIN Joël	Cimetière Saint Roch - Titre n°38 - Renouvellement de concession du 15/02/2019 au 14/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0199	Arrêté (25/01/2019)	M. VICAT Gérard	Cimetière Saint Roch - Titre n°39 - Renouvellement de concession du 30/12/2018 au 29/12/2033.	Redevance : 612 €
19-0200	Arrêté (25/01/2019)	M. BONBARON Yves	Cimetière Grand Sablon - Titre n°40 - Renouvellement de concession du 06/02/2019 au 05/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0201	Arrêté (28/01/2019)	Mme PROCACCI Grazia	Cimetière Saint Roch - Titre n°41 - Nouvelle concession du 28/01/2001 au 27/01/2031.	Redevance : 672 €
19-0202	Arrêté (29/01/2019)	Mme TASSET Marie-Josèphe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°42 - Renouvellement de concession du 10/11/2018 au 09/11/2033.	Redevance : 306 €
19-0203	Arrêté (29/01/2019)	Mme BARRAL BARON Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°43 - Renouvellement de concession du 08/02/2019 au 07/02/2034.	Redevance : 612 €
19-0204	Arrêté (30/01/2018)	Mme VOGEL Georgette	Cimetière Saint Roch - Titre n°44 - Renouvellement de concession du 02/02/2018 au 01/02/2033.	Redevance : 612 €
19-0205	Arrêté (30/01/2019)	Mme AZENCOTT Marie-Line	Cimetière Grand Sablon - Titre n°45 - Renouvellement de concession du 04/10/2018 au 03/10/2033.	Redevance : 306 €
19-0206	Arrêté (30/01/2019)	M. ARNAUD René	Cimetière Saint Roch - Titre n°46 - Nouvelle concession du 30/01/2019 au 29/01/2049.	Redevance : 672 €
19-0207	Arrêté (31/01/2019)	M. et Mme BERTAPELLE Jean-Pierre et Conception	Cimetière Grand Sablon - Titre n°47 - Renouvellement de concession du 13/10/2018 au 12/10/2048.	Redevance : 672 €
19-0208	Arrêté (31/01/2019)	M. CORANI Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°48 - Renouvellement de concession du 19/02/2019 au 18/02/2034.	Redevance : 306 €



**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**  
**TARIFS DES ABONNEMENTS, PRESTATIONS, VENTES ET PÉNALITÉS**

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
<b>1 - Prestations communes au réseau des bibliothèques de lecture publique</b>		
<b>Abonnements individuels</b>		
<b>Abonnement temporaire (1 par an maximum)</b> valable 3 mois, hors œuvres de l'arthothèque,	9 €	gratuité
<b>Abonnement réseau tous supports</b>		
♦ <u>sans distinction de domicile</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jeunes &lt; 26 ans,</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demandeurs d'emploi, sur justificatif de moins de 3 mois</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ allocataires de minima sociaux et leurs ayants droit (RSA, AAH, ASV, API, ASI, minimum vieillesse... et toutes les allocations qui seraient créées en complément ou en substitution), sur justificatif d'allocation datant de moins de 6 mois</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demandeurs d'asile territorial ou politique, sur présentation d'un récépissé de dépôt de demande d'asile de - de 2 ans</li> </ul>	gratuité	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bénévoles « intervenants » dans les bibliothèques (dans le cadre d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole)</li> </ul>	gratuité	gratuité
♦ <u>Grenoblois</u> ≥ 26 ans, sur justificatif de domicile de moins de 3 mois	18 €	gratuité
♦ <u>non Grenoblois</u>	37 €	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Complément au tarif "accès bibliobus", pour l'accès au réseau tous supports. Le paiement du complément ne modifie pas la date d'échéance de l'abonnement</li> </ul>	19 €	gratuité
<b>Vente de documents désaffectés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ revues</li> </ul>	0,10 €	0,10 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Livres au format de poche</li> </ul>	0,50 €	0,50 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Romans, documentaires, albums, CD, partitions</li> </ul>	1 €	1 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ BD</li> </ul>	2 €	2 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ beaux livres illustrés</li> </ul>	5 €	3 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ jeux</li> </ul>	3 €	3 €



Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
<b>2 - Prestations des établissements patrimoniaux</b>		
<b>Musée Stendhal, Appartement Gagnon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits d'entrée, des usagers individuels, avec mise à disposition d'un audio-guide français/anglais : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ plein tarif</li> <li>◆ gratuité (sur présentation de justificatifs): jeunes &lt; 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte ICOM et COMEX, titulaires de la carte de presse, personne handicapée et 1 accompagnateur, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile, adhérents de l'association Stendhal et des amis du musée Stendhal</li> <li>◆ Gratuité pour tous, le premier dimanche du mois, pour les événements nationaux, locaux, spécifiques (journées du patrimoine, Nuit des musées, Musée en fête, Printemps du livre...)</li> <li>◆ Gratuité pour les détenteurs du « Pass Grenoble »</li> <li>◆</li> </ul> </li> <li>• Abonnement annuel : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Valable de date à date</li> </ul> </li> <li>• Droits d'entrée des usagers en groupe <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Groupes scolaires du Département de l'Isère</li> <li>◆ Groupes scolaires hors Département de l'Isère</li> <li>◆ Structures du CCAS de la Ville de Grenoble</li> </ul> </li> </ul>	<p>5 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>12 €</p> <p>gratuit 20€ gratuit</p>	<p>5 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>12 €</p> <p>gratuit 20 € gratuit</p>
<b>Reproductions de documents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Impression noir et blanc page écran format A4</li> </ul> <p><b>Pour les impressions (tirages sur imprimante), quota de 15 impressions par semaine avec réinitialisation automatique à 15 tous les lundis matins sans possibilité de cumuler.</b></p>	<p>0,20 €</p>	<p>Gratuit</p>
<b>Numérisation de documents</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fourniture de vues numériques – fichiers numériques</li> </ul> <p><b>Après analyse par le service de la demande, celui-ci peut opposer à l'utilisateur un refus (motifs : questions juridiques, état de conservation du</b></p>		

<p><b>document, document déjà numérisé par une autre institution, nombre trop élevé de vues, ...).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ vue haute résolution (300 DPI)</li> <li>- fichier numérique : tarif normal</li> </ul>	5 €	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Impressions papier, d'après vues numériques</li> <li>◆ impression noir et blanc format A4</li> </ul>	0,30 €	gratuité
<p><b>Envoi des reproductions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais administratifs impliquant une facturation</li> <li>- Frais d'envoi des fichiers par mail</li> </ul>	15 € Gratuit	gratuité gratuité

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
<p><b>Vente de publications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Catalogues sur les monnaies anciennes de la bibliothèque d'étude et d'information : volumes publiés dans la collection MATERIALI STUDI RICERCA de l'éditeur milanais ENNERE :</li> <li>- Rémy B. I. Monnaies grecques. Alexandrie (Egypte) : monnaies lagides et romaines impériales- 1996</li> <li>- Rémy B., Bontoux F., Risler V..II. Monnaies romaines impériales. 1. Auguste - Tibère, 1998</li> <li>- Rémy B., Bontoux F., Risler V.. II. Monnaies romaines impériales. 2. Caligula -Néron - index, 1998</li> <li>- Rémy B., Butel J., Thomé F.. II. Monnaies romaines impériales. 3. Galba - Othon - Vitellius - Vespasien - Titus – Domitianus - Nerva, 1999</li> <li>- Rémy B., Besombes P., Delattre C. II. Monnaies romaines impériales 4. Trajan, 2001. Prix de vente éditeur</li> <li>- Rémy B., Kielbasa S.. II Monnaies romaines impériales. 5. Hadrien, 2003. Prix de vente éditeur</li> <li>- Rémy B., Renier F, II. Monnaies romaines impériales. 6. Antonin le Pieux, 2004. Prix de vente éditeur</li> </ul>		
	22 €	22 €
	30 €	30 €
	30 €	30 €
	45 €	45 €
	41,32 €	41,32 €
	40 €	40 €
	40 €	40 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
<b>Vente de publications (suite)</b>		
Frais d'expédition des publications	4, 7 ou 8 €	4, 7 ou 8 €
♦ <b>Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble – Mille ans d'écrits, Grenoble, Glénat, 2000.</b>	15 €	15 €
♦ <b>« Stendhal. La révolte et les rêves », Grenoble, Glénat, 2006. Prix de vente éditeur</b>	20 €	20 €
♦ <b>« Marc Pessin, regards sur l'œuvre », Grenoble 2009. Prix de vente éditeur</b>	47 €	47 €
♦ <b>« Livre d'artiste, artistes du livre », catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)</b>	23 €	23 €
♦ <b>« Regards sur les Alpes », Editions du Mont Blanc. broché</b>	49 €	49 €
♦ <b>« Diodore Rahoult, paroles de palette »,</b>	26 €	26 €
♦ <b>« Stendhal, la chasse du bonheur », Ed Dauphiné Libéré</b>	7,90 €	7,90 €
♦ <b>« Devenir Stendhal : l'enfance d'un écrivain », PUG 2014</b>	17,90 €	17,90 €
♦ <b>« Journaux et papiers », volume 1 : 1797-1804, édition établie par C.Meynard, H. de Jacquinet et M. R. Corredor, ELLUG 2013</b>	28 €	28 €
♦ <b>Catalogues publiés dans la collection «(Re)découvertes» éditée par la Direction du livre et de la lecture et par la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Prix fixés par l'éditeur, soit :</b> - De place en place, 1999 - Hector Berlioz - L'aventure musicale, 2003.	6,86 € 7 €	6,86 € 7 €
♦ <b>Catalogues d'exposition, bibliographies et travaux historiques (plaquettes)</b>	Tarif unique 5 €	Tarif unique 5 €
♦ <b>Cartes postales</b>	0,50 €	0,50 €
♦ <b>Pochette de 6 cartes postales Berlioz</b>	2 €	2 €
♦ <b>Affiches - posters :</b>	Tarif unique 1€	Tarif unique 1€

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
<b>Vente de produits dérivés</b>		
Produits stendhaliens		
◆ Badge	2 €	2 €
◆ Bloc note	5 €	5 €
◆ Cahier	8 €	8 €
◆ Carry bag ou porte sac à main	6,50 €	6,50 €
◆ Coffret stylo et ouvre-lettre	14,50 €	14,50 €
◆ Cuvée Stendhal, cépage Verdesse, le Mas du Bruchet à Meylan	12 €	12 €
◆ Éventail	3,50 €	3,50 €
◆ Foulard	19,90 €	19,90 €
◆ Gants	35,90 €	35,90 €
◆ Magnet	4 €	4 €
◆ Mug	6,50 €	6,50 €
◆ Porte-clé métal dans son coffret	5 €	5 €
◆ Stylo	2,50 €	2,50 €
◆ Stylo plume bois	11,50 €	11,50 €

## Tarification financière à appliquer aux habitants dans le cadre des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous à compter du 28 mars 2019.

Cette tarification répond à différents critères :

- tarification progressive, en fonction du quotient familial, sur la base de quatre tranches. Le mode de calcul du quotient familial appliqué est celui qui est détaillé au sein du Règlement Intérieur de l'Action Sociale (RIAS) de l'année en cours de la Caisse d'Allocations Familiales.
- introduction de la gratuité totale pour les enfants ayant moins de 3 ans au moment de l'inscription à la sortie,
- limitation du tarif « enfants » aux personnes ayant moins de 18 ans au moment de l'inscription à la sortie.

Afin de favoriser l'accès de ces sorties aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 350. Pour cela, elles devront fournir un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

Cette tarification s'appliquera prioritairement aux habitants grenoblois. Cependant, et à titre exceptionnel, des non grenoblois peuvent participer, si la référente familles l'estime pertinent et conforme aux objectifs de l'action (préservation de la cellule familiale, accompagnement...). Dans ce cas, la tarification applicable sera identique à celle appliquée aux Grenoblois.

La tarification se déclinera comme suit :

Tranche de QF	Sortie avec entrée payante		Sortie sans entrée payante	
	Adultes	Enfants * (- 18 ans)	Adultes	Enfants * (- 18 ans)
0-350 + personnes en situation de handicap	5€	3€	4€	2€
351-650	6€	4€	5€	3€
651-900	8€	5€	7€	4€
Supérieur à 900	10€	8€	8€	6€

*\*Gratuité pour les enfants âgés de moins de 3 ans au moment de l'inscription*

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne refusant de communiquer les pièces-justificatives permettant de vérifier la tranche de quotient familial à appliquer.

Il convient également de préciser les conditions d'annulation et de remboursement des sorties familles, intergénérationnelles et pour tous.

### **Conditions d'annulation et de remboursement**

Les usagers seront remboursés intégralement dans les cas suivants :



- annulation ou modification de la sortie à l'initiative de la Maison des habitants,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, jusqu'à 15 jours avant la sortie, sans justificatif,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, moins de 15 jours avant la sortie, sur production d'un justificatif et pour les motifs suivants : accidents liés aux personnes ou aux biens, problèmes de santé, naissance, décès, convocations administratives.

En cas d'erreur de tarification appliquée, un remboursement partiel sera effectué (remboursement de la part payée en trop par l'utilisateur).

Le remboursement sera effectué par virement administratif, au vu d'un état signé par l'ordonnateur indiquant les références des bénéficiaires et le motif. Un justificatif et un relevé d'identité bancaire devront être produits à l'appui de la demande de remboursement.

En cas d'erreur de facturation en faveur de l'utilisateur, la part non payée, si elle est supérieure ou égale à 15 euros, sera réclamée à ce dernier par l'émission d'une facture complémentaire.

## Tarification financière à appliquer, à compter du 28 mars 2019, aux familles et aux personnes âgées dans le cadre des séjours collectifs à Massacan

Cette tarification répond à différents critères :

- tarification progressive, en fonction du quotient familial, sur la base de quatre tranches. Le mode de calcul du quotient familial appliqué est celui qui est détaillé au sein du Règlement Intérieur de l'Action Sociale (RIAS) de l'année en cours de la Caisse d'Allocations Familiales,
- ajustement de la tarification pour les personnes âgées (+ 60 ans au moment de l'inscription au séjour) ou isolées sur ces quatre tranches de quotient familial.

Afin de favoriser l'accès de ces séjours aux personnes en situation de handicap, celles-ci se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche de quotient familial inférieur à 350. Elles devront pour cela fournir un justificatif de reconnaissance officielle de leur handicap.

La tarification se déclinera comme suit :

Tarification pour quatre nuitées				
Tranche de QF	Tarif du séjour adulte (≥ 18 ans *)	Tarif du séjour enfant ≥ 2ans *	Tarif du séjour enfant -2 ans *	Tarif du séjour personne âgée (+ 60 ans *)
0-350 + personnes en situation de handicap	71€	36€	20€	116€
351-650	77€	41€	26€	121€
651-900	82€	46€	31€	126€
+ 900	87€	51€	36€	132€

*\*Au moment de l'inscription au séjour*

Tarif pour une chambre individuelle : les usagers souhaitant réserver une chambre individuelle devront payer un supplément de 10.50€ par nuit.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne refusant de communiquer les pièces-justificatives permettant de vérifier la tranche de quotient familial à appliquer.

Toute inscription au séjour vaut facturation (sauf cas précisés ci-dessous dans les conditions d'annulation et de remboursement).

Il convient également de préciser les conditions d'annulation et de remboursement des séjours collectifs à Massacan.

### **Conditions d'annulation et de remboursement**

Les usagers seront remboursés intégralement dans les cas suivants :

- annulation ou modification du séjour à l'initiative de la Maison des habitants,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, jusqu'à 15 jours avant le séjour, sans justificatif,
- annulation à l'initiative de l'utilisateur, moins de 15 jours avant le séjour, sur production d'un justificatif et pour les motifs suivants : accidents liés aux personnes ou aux biens, problèmes de santé, naissance, décès, convocations administratives.

En cas d'erreur de tarification appliquée, un remboursement partiel sera effectué (remboursement de la part payée en trop par l'utilisateur).

Le remboursement sera effectué par virement administratif, au vu d'un état signé par l'ordonnateur indiquant les références des bénéficiaires et le motif. Un justificatif et un relevé d'identité bancaire devront être produits à l'appui de la demande de remboursement.

En cas d'erreur de facturation en faveur de l'utilisateur, la part non payée, si elle est supérieure ou égale à 15 euros, sera réclamée à ce dernier par l'émission d'une facture complémentaire.

SEANCE DU 25 MARS 2019

**37-(13694). ACTION SOCIALE.: Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires**

**Monsieur Alain DENOYELLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention de projet, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale. Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations portant ces projets, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2019
AUESCB - ASSOCIATION DES USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIAUX CULTURELS BAJATIERE	Animations des quartiers Jouhaux-Bajatière	2500€
ME PREMOL	Carnaval VO/VM 2019	800€
MAISON POUR TOUS MPT LAURENT	FESTIVAL DES ARTS DU RECIT A SAINT LAURENT 2019	2500€

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 12 mars 2019

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 28 mars 2019

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	LE MONDE AU COIN DE LA RUE - échanger des histoires de vie entre habitants	A Bientôt J'espère	Créer un lieu éphémère où raconter ses propres expériences, écouter la parole des autres habitants et se confronter grâce au cinéma documentaire à des regards singuliers sur le monde.	2	11 500 €	3 000 €
++	Osez Chenoise	Osez Chenoise	Création d'un comité de rue, organisation de moments festifs	2	16 100 €	2 000 €
+	Voix aux fenêtres	Musiques Créatives du Sud	Médiation culturelle et 5 stages de 3 jours pour les habitants Restitution sur des temps forts sur les journées du patrimoine	2	12 000 €	2 000 €
+	Créons ensemble ! Actions culturelles et artistiques au sein du quartier	Atypik et Cie	permanences ouvertes aux habitants du quartier le mercredi après-midi à 15h30 et se développeront en fonction de la fréquentation et des propositions d'animations culturelles annexes. Il sera proposé un accompagnement à la réalisation artistique	2	4 300 €	1 000 €
++	Le samedi le restaurant est à vous	Atypik et Cie	Permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier	2	10 000 €	3 000 €
NSP	classe foot	FC2A	Création de la classe football en partenariat avec le collège STENDHAL pour les élèves de 6EME ET 5 EME Garçons et filles	2	6 500 €	1400 €
++	Partager Aujourd'hui pour Mieux Vivre Demain	MJC Allobroges	Organisation d'activités les mardis et vendredis soirs dans le quartier de l'Alma (local LCR)	2	12 000 €	2000€

Projet de la Ville de Grenoble

46-13213

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Animation de Proximité Quartiers Lys Rouge, Camine	La Soupape	Animation en pied d'immeuble pour occuper positivement l'espace public une à deux fois par semaine	3	9 000 €	2 000 €
+	Accompagnement scolaire-orientation	AFEV	Mise en place de 20 accompagnements individuels avec 2 volontaires en résidence pour créer du lien entre le collège, l'école, les familles et le quartier, au collège A.Césaire a pour objectif de soutenir les élèves dans leur orientation, celui à l'école élémentaire d'ouvrir l'école sur le quartier	3	13 000 €	2 000 €
+	Soutien aux initiatives des habitants de Mistral Camine Lys Rouge	CSF	Accompagner les habitants dans le cadre du projet urbain (information, réhabilitations, relogement Drac, concertation espaces extérieurs) - Faciliter l'expression des habitants, soutenir les dynamiques collectives Favoriser le lien habitants/bailleurs,	3	10 000 €	2 500 €
++	Le Prunier Sauvage- Action Culturelle	Cultur'Act - Le Prunier Sauvage	Le Prunier Sauvage est un lieu de vie et de création qui explore la place de l'art et de la culture dans une dimension sociétale. Le projet vise à créer une dynamique créative et innovante sur le territoire le plus paupérisé et enclavé de la ville de Grenoble en proposant d'autres formes de pratiques et un espace d'expressions artistiques et culturelles pour tous	3	25 000 €	4 000 €
++	Soirée Gymnase	Le Plateau	Proposer un lieu d'animation en soirée au gymnase Ampère, qui permette des temps d'animation aux jeunes du secteur 3, en lien avec des professionnels de l'accompagnement de la jeunesse. L'encadrement de l'activité est réalisée en binôme, en collaboration avec l'équipe du CODASE Mistral.	3	12 000 €	4 000 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Accompagnement à la Scolarité	Le Rocher	<p>1. Accompagner l'élève dans sa scolarité avec une méthodologie basée sur la bienveillance et l'accompagnement individuel ;</p> <p>2. Accompagner les parents dans la scolarité de leur enfant avec des ressources pédagogiques ;</p> <p>3. Etre un relais entre l'élève, les parents et les établissements scolaire en proposant un accompagnement lors des rencontres parents-professeur</p>	3	8 000 €	1 000 €
+	De l'enfance à l'adolescence	Maison Enfance Bachelard	<p>projet éducatif autour de 3 actions qui renforceront le lien entre éducation alimentaire, lutte contre les comportements sédentaires, développement du langage et apprentissage de l'autonomie.</p> <p>1 - une 60aine "d'ateliers cuisine" avec la préparation d'une entrée ou un dessert pour le repas du soir en famille,</p> <p>2 - des actions autour du livre après le repas tous les mercredis et vacances scolaires. 15 après-midis de jeux autour du langage</p> <p>3 - un mercredi sur deux, animation avec les enfants de 2 à 5 ans autour des premiers apprentissages langagiers</p> <p>4 -Organisation de sorties entre préados Ecriture des programmes d'activités par vacances scolaires.</p>	3	13 000 €	4 000 €
+	L'ouverture	MJC Anatole France	<p>Le projet prend en compte 3 volets:</p> <p>"Aller Vers" les publics garçons, filles et familles les plus isolés, rencontrer les personnes en voie de marginalisation) (priorité enfance et jeunesse). Sur les traces de Champollion en famille (priorité famille tous public). Du lys à la mémoire (priorité jeunesse et famille)</p>	3	20 000 €	5 000 €
++	Foot'elles	FC Mistral	<p>Donner accès à une pratique sportive et régulières à des jeunes filles du QPV à travers la mise en place de séances d'entraînement et de tournois sportifs</p>	3	5 000 €	700 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Actions de découverte Laïcité et «Faits Religieux»	<b>ACCOLADES</b>	- Interventions au collège Vercors : 4 thèmes seront abordés: vocabulaire (origine, nationalité, conviction religieuse), croire et savoir, la laïcité, les lieux de culte. - Interventions dans les ateliers sociolinguistiques de la MDH Abbaye : Formation des bénévoles, rédaction d'un livret sur la laïcité pour les ateliers socio linguistiques - Interventions à la bibliothèque de Teisseire	5	6 000 €	2 000 €
+	Culture nourricière	<b>Brin de Grelinette</b>	Formations et animations autour de la culture et de l'agriculture en lien avec les acteurs du quartier (pirogue, MDH)	5	15 000 €	4 000 €
+	Châtelet Jouhaux : Trésors Cachés de mon Quartier	<b>Histoires De</b>	Découvrir l'histoire et le patrimoine des quartiers du secteur 5. Des séances de découverte en classe et sur le terrain proposées aux enfants qui seront ensuite invités à réaliser un jeu de société.	5	4 500 €	3 000 €
+	Pôle informatique	<b>Facile</b>	Le pôle informatique est ouvert au public 5 journée par semaine avec accompagnement du médiateur numérique.	5	11883	2 000 €
++	parcours de réussite	<b>Images Solidaires</b>	Questionner et mettre en image les parcours de réussite dans les QPV avec l'animation d'ateliers	5	12 000 €	3 000 €
++	Création de Lien entre les Générations et les Cultures	<b>La Pirogue</b>	Recréer du lien social entre les cultures et les générations	5	17 146 €	1 000 €
+	Actions en Direction des Familles	<b>La Pirogue</b>	Développer et accentuer l'implication des familles notamment les plus précaires dans la vie de ce café associatif.	5	2 854 €	1 000 €
++	Promotion équilibre alimentaire	<b>MJC Abbaye Jouhaux</b>	Développer les connaissances des habitants concernant les notions d'équilibre alimentaire en réalisant des actions : - ateliers cuisines parents enfants, préparons un dîner en famille 2- dépistages et orientation obésité surpoids dans les écoles ; 3- consultations diététiques individuelles - consultations psychologiques individuelles- ateliers cuisines collectifs- séances d'activités physiques adaptées	5	10 000 €	3 500 €



Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Escalang'Age	<b>MJC Abbaye Jouhaux</b>	Ateliers de français parents enfants pour les familles non francophones.	5	8 000 €	1 000 €
++	Vers l'implantation d'un atelier réparation vélo	<b>MJC Abbaye Jouhaux</b>	Vérifier le besoin des habitants du quartier en terme de réparation de vélos, créer un lieu d'apprentissage de la réparation des vélos, impliquer les habitants dans l'implantation d'un lieu permanent	5	7 500 €	5 000 €
+	sensibilisation à l'alimentation saine	<b>Au local</b>	Animation une fois par mois autour de dégustations et de découvertes de produits locaux	5	5 611 €	1 100 €
+	les petits pas	<b>CoMet'</b>	Utiliser l'activité de la marche comme déclencheur de parole auprès de groupes de femmes. 2 fois par mois, des groupes de femmes se retrouvent pour aborder une préoccupation de leur quotidien (rapport à la famille, au travail, à la parentalité, à l'habitat,...) tout en marchant.	5	8 500 €	3 000 €
+	Développement des Actions de Culture Scientifique et Technique	<b>Planète Sciences Rhône Alpes</b>	permettre d'accéder à la culture scientifique et technique - Valoriser les jeunes et leur permettre de s'épanouir -Développer chez les jeunes un esprit critique et rationnel par la curiosité et le sens de l'observation. -percevoir différemment les sciences	5	9 500 €	2 000 €
+	Lieu d'Etude et de Formation Personnalisée	<b>LEFOP</b>	Accompagner des adultes et des jeunes en situation d'illettrisme	5	27 000 €	1 000 €
+	Voyage à Auschwitz	<b>AUESCB</b>	Lutte contre les préjugés et l'antisémitisme, préparation d'un voyage avec 7 jeunes issus des QPV. Un temps d'enquête est prévu en vue de ce voyage.	5	4 800 €	1 800 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Ce qui nous rassemble, la Méditerranée	<b>A bord Perdu</b>	Ateliers enfants : mercredis samedis matin illustration des contes de la Méditerranée Ateliers adultes/ados/enfants : construction de sculptures en papier mâché et matériel de récupération Fresques : Peinture murale représentant la végétation du pourtour méditerranéen Ateliers en partenariat avec la bibliothèque de l'Arlequin (mail art, rencontre auteur , visites : dans Grenoble, des oeuvres de "Black and White zulus"	6	5 000 €	1 000 €
++	Le salon de Manon : laboratoire culturel des jeunes, l'axe de création	<b>MJC Prémol</b>	Réaliser avec une vingtaine de jeunes du quartier une création pour rendre la culture accessible à tous et permettre de mettre en scène des problématiques proposées par les jeunes. En 2019, thématique des inégalités entre les femmes et les hommes.	6	22 000 €	1500 €
+	Ma ville décodée en image	<b>Histoire De</b>	Découverte de la ville pour les enfants et leurs familles des quartiers de la Villeneuve et du Village Olympique 7 classes : diaporama puis jeu pour situer l'histoire du quartier au regard de l'histoire de la ville, éducation à l'image et à la photographie, parcours historico-ludiques (à la bastille pour prendre des repères puis dans les autres quartiers de la ville, travail de restitution et de création artistique. + spectacles-contés dans le temps scolaire et extra-scolaire.	6	10 000 €	3 000 €
+	Troupe batuka VI	<b>Afric Impact</b>	Ateliers, sorties, stage... autour de la Batucada pour développer liens inter générationnels et intercommunautaires. Valoriser l'image des quartiers sud à l'extérieur. Nb: Batucada des 2 villeneuves, rapprochement avec Echirolles depuis septembre.	6	14 000 €	2 000 €
+	Animation jardins partagés	<b>MDH patio et baladins</b>	Animation des deux jardins partagés	6	5 000 €	5 000 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
++	Ateliers intergénérationnels, éducatifs, culturels et conviviaux	Mme RUETABAGA	maintenir les ateliers de rue sur la Villeneuve pour assurer une permanence relationnelle et éducative sur le territoire, de revitalisation des espaces publics en luttant contre l'isolement et les replis identitaires. 3 ateliers de rue hebdomadaires (120 Arlequin, 20 Arlequin, place Géants)	6	10 000 €	2 000 €
+	Animation et sensibilisation autour du jeux vidéo à la Villeneuve	Grenoble Gaming	Activités autour des jeux vidéo pour montrer que ce n'est pas quelque chose de réservé que à un public initié Organisation d'un tournoi et d'une sortie autour du jeux-vidéo. Public visé 10/18 et 18/25 ans	6	5 675 €	1 000 €
NSP	C'est aussi ça JOGA	JOGA	Grâce à l'accroche du Futsal l'association souhaite allier plaisir sportif et démarche "d'aller vers" en jouant le rôle d'intermédiaire entre les jeunes et les institutions, et en répondant à leur interrogations sur leur santé, sur la justice, sur la radicalisation, d'autres sur leurs études et leur avenir sur le marché de l'emploi, etc.	6	12 000 e	2 000 €
+	Accompagnements individuels à la Villeneuve de Grenoble	AFEV	Accompagnement individuel à domicile: travail scolaire avec aide méthodologique et autonomie; ouverture culturelle et mobilité, etc. 35 places : 15 places pour les élèves de 6ème du collège Lucie Aubrac et 20 places pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires du réseau REP+	6	17 350 €	2 500 €
+	Correspondant de nuit Arlequin	Régie de Quartier	Les correspondants assurent une mission de médiation et de prévention auprès des regroupements de personnes devant les halls d'immeubles et des occupations abusives à l'intérieur. La prévention est axée sur les dégradations et les dysfonctionnements techniques. Les médiateurs déambulent dans les parties communes privées. Ils sont en liaison en cas de problèmes avec les services d'urgence	6	82 000 €	9 000 €
+	Correspondant de nuit Village Olympique-Géants	Régie de Quartier		6	32 500 €	7 500 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable pour un territoire éco solidaire	Régie de Quartier	<p>1. Faire de la Régie une structure exemplaire en termes de comportements éco-citoyens</p> <p>2.Prévention et gestion des déchets : actions de communication et sensibilisation des habitants et acteurs du quartier sur la gestion de leurs déchets</p> <p>3.Eco-consommation et lutte contre la précarité énergétique faire évoluer les mode de consommation des habitants</p> <p>4. Sensibilisation à la biodiversité et à l'environnement direct: travail autour de l'alimentation saine, le gaspillage alimentaire et la biodiversité</p>	6	14 000 €	3 000 €
+	Ouverture d'un média lab	Maison de l'Image	<p>1/ Donner la parole &amp; un espace d'expression aux jeunes et aux habitants lors d'événements</p> <p>2/ Ouvrir régulièrement un espace dédié à la fabrication d'images pour répondre aux sollicitations des jeunes tout en accompagnant et en formant les publics à la réalisation d'images artistiques et ou médiatiques.</p> <p>3/ Animer et valoriser un territoire en conservant des images du quartier anciennes et actuelles accessibles à tous.</p>	6	11 000 €	2 000 €
++	Accompagnement et développement de compétences numériques sur le secteur 6	Emmaus Connect	<p>Faire acquérir des compétences numériques de base par le biais de deux actions complémentaires:</p> <p>Renforcer un partenariat opérationnel pour mieux lutter en faveur de l'inclusion numérique</p> <p>1/ Des parcours à l'initiation numérique : mise en œuvre de 3 parcours d'initiation au numérique de 12h chacun développés par des professionnels</p> <p>2/ Des permanences numérique: une matinée par semaine à la maison des habitants du Patio et une matinée par semaine à la maison des habitants des Baladins.</p>	6	12 000 €	1 000 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
+	Animer et faire vivre un lieu de convivialité à la Villeneuve de Grenoble	KIAP	<p>Le lieu de convivialité permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer un lieu d'accueil de qualité aux jeunes</li> <li>- encourager les jeunes à la réflexion citoyenne et à l'échange</li> <li>- favoriser l'implication des jeunes à la vie du quartier</li> <li>- lutter contre l'oisiveté</li> <li>- favoriser la mixité socioculturelle /intergénérationnelle / homme-femme</li> <li>- sensibiliser les jeunes aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.</li> </ul> <p>50 adhérents affiliés et 100 adhérents non affiliés participent aux fêtes et manifestations trimestrielles proposées par l'association</p>	6	5 000 €	3 000 €
NSP	Université populaire de la Villeneuve	Villeneuve Debout	Permettre aux habitants tout au long de l'année d'échanger, de réfléchir et de se former sur des thématiques qui leurs sont chères.	6	9 000 €	1500 €
+	Vivre mieux ensemble	Villeneuve Debout	<p>Une semaine d'action avec un temps fort le samedi 5 octobre dans l'espace public en amplifiant particulièrement cette années les temps d'échanges et d'intervention dans les collèges écoles et lycée sur la question de la violence de la délinquance. Rencontres avec les pompiers et les forces de police. Manifestation (chorale) des enfants de la Villeneuve Ateliers d'écrire et d'expression dans les écoles primaires. Manifestations artistiques avec l'Espace 600</p>	6	10 000 €	5 200 €
NSP	Raviver le vivre ensemble	Association des Habitants des Géants	Mettre en place des rencontres d'échanges et de débats sur les différentes problématiques que rencontrent les habitants : 2 débats. Recréer des moments d'animations pour et avec les habitants afin de favoriser le lien social : animations festives, musicales, fête des voisins, fête du quartier...	6	3 600 €	1 000 €

Affectation des 140 000 € de la Ville de Grenoble - programmation financière du contrat de ville 2019

Avis des CCPV -TQ	Intitulé du Projet	Porteur	projet	Secteur	Demande totale Politique de la ville	Montant proposé
++	Foot au féminin.	FC2A	Développement et promotion du sport féminin autour d'un projet de démocratisation du football à l'échelle du territoire de la ville, et relation garçons filles dans notre association	Tous secteurs QPV	9 000 €	1 000 €
+	cours de vélo « Premiers coups de pédales » et « remises en selle »	ADTC	Rendre accessible la pratique du vélo à un public éloigné : cours de vélo pour adultes sur les secteurs 2/4/5	Tous secteurs QPV	5 500 €	3 500 €
+	"Les Dérangeantes" festival de film autour de la place des femmes	Planning Familial	Rendre visible les inégalités de genre et lutter contre les discriminations	Tous secteurs QPV	7 500 €	1 000 €
++	Accompagnement pour retrouver du pouvoir d'agir et lutter contre des situations de violences et de harcèlement.	Planning familial	Secteur 3 : ateliers pour des gpes de femmes 2 fois par mois Secteur 5 : 1 semaine de « stage » en déc sur la confiance en soi	Tous secteurs QPV	8 260 €	2 000 €
+	Forum de discussion parents/enfants écrans et numérique	Pangolin	Un forum de discussion parents/enfants autour du numérique, des nouvelles technologies, de leurs pratiques et de leurs implications dans le cadre familial. Dix ateliers enfants : identité numérique, réseaux sociaux, légalité sur Internet, téléchargement,..) Un forum de restitution parents/enfants. Ces ateliers seront dispensés dans des espaces d'accueil de proximité pour le public	Tous secteurs QPV	4 000 €	1 000 €
++	Epicerie mobile solidaire	EPISOL	Installation d'une épicerie mobile solidaire dans plusieurs QPV de l'agglo dont VN- VO et mistral	Tous secteurs QPV	20 000 €	3 300 €
NSP	Sport et insertion professionnelle	Mission locale	Mobiliser l'outil sport, travailler sur le savoir-être, développer des compétences transversales	Tous secteurs QPV	20 000 €	1000 €

SEANCE DU 25 MARS 2019

**47-(13371). POLITIQUE DE LA VILLE\_ : Avenants Financiers aux associations dans le cadre du Contrat de Ville**

**Madame Maryvonne BOILEAU expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention de projet spécifique, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions s'inscrivent dans la programmation du Contrat de ville 2019. Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations portant ces projets, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville au titre de l'année 2019 par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2019
AUESCB – ASSOCIATION DES USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	Projet reportage à Auschwitz	1 800€
Cultur'Act – Le Prunier Sauvage	« Cultur'Act » - « Le Prunier Sauvage Action Culturelle »	4 000€
EPISOL	Epicerie mobile	3 300€
KIAP	Animer et Faire Vivre Lieu Convivialité Villeneuve	3 000€
LE PLATEAU	Soirée Gymnase	4 000€
La Maison de l'Enfance Bachelard	De l'enfance à l'adolescence	4 000€
MJC ALLOBROGES	« Partager aujourd'hui pour mieux vivre demain »	2 000€
MJC Anatole France	LOUVERTURE	5 000 €
MJC Maison pour tous Abbaye Jouhaux	Promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique	3 500€
MJC Maison pour tous Abbaye Jouhaux	Esealang'Age	1 000€
MJC Maison pour tous Abbaye Jouhaux	Atelier réparation vélo	5 000€
MJC Premol	Le salon de Manon	1 500€
Musiques Créatives du Sud	« Ateliers de Médiation autour de l'Expression Orale »	2 000€
PLANNING FAMILIAL	Contrat de Ville - Planning familial – Les dérangeantes	1 000€

PLANNING FAMILIAL	Pouvoir d'agir	2 000€
La maison de l'image	OUVERTURE D'UN MEDIA LAB	2 000€

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 12 mars 2019

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Conseillère Municipale Déléguée,  
Mme Maryvonne BOILEAU

Affichée le : 28 mars 2019



53-

**Tableau récapitulatif des subventions des associations socioculturelles, ressources et autres**

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION DE PROJET	TOTAL CM MARS 2019
<b>SECTEUR 2</b>				
MJC MUTUALITE	Séjours toussaint Noel 2018		396 €	
	Soit un total de :			396 €
MJC ALLOBROGES	Opération VVV 2019		1 200 €	
	Soit un total de :			1 200 €
<b>SECTEUR 3</b>				
LE PLATEAU	Opération VVV 2019		1 500 €	
	Séjours été		120 €	
	Soit un total de :			1 620 €
MJC ANATOLE France	Opération VVV 2019		1 300 €	
	Soit un total de :			1 300 €
<b>SECTEUR 4</b>				
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention de fonctionnement	100 000 €		
	Soit un total de :			100 000 €
<b>SECTEUR 5</b>				
ENFANTINE	Ateliers éducatifs périscolaires		4 800 €	
	Soit un total de :			4 800 €
<b>SECTEUR 6</b>				
ME PREMOL	Séjours toussaint Noel 2018		840 €	
	Soit un total de :			840 €
MJC PREMOL	Opération VVV 2019		1 200 €	
	Soit un total de :			1 200 €
LA CORDEE	Forfait activités adolescents	60 000 €		
	Soit un total de :			60 000 €
<b>ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES</b>				
CSF	Aide au fonctionnement	6 000 €		
	Soit un total de :			6 000 €
CULTUR' ACT LE PRUNIER SAUVAGE	Aide au fonctionnement	10 000 €		
	Soit un total de :			10 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE	Projet "Fraternité"		5 000 €	
	Soit un total de :			5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>176 000 €</b>	<b>16 356 €</b>	<b>192 356 €</b>

72

ANNEXE 1

Conseil municipal du 25 mars 2019 - Attribution de subventions suite au comité d'avis du 15 février 2019 -  
Exercice budgétaire 2019 - Tableau récapitulatif

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Musique	ALWANE MUSIC	<b>Création et actions culturelles autour de l'album ASWAT:</b> création et diffusion: résidence pour travail artistique autour de l'album Aswat- mise en trio acoustique, jeu scénique pour le format "festival d'été", création visuelle (animation pâte à modeler et cinématographique) + tournée . atelier/stage de chant à Michel Musique avec formation au travail de scène et pianiste professionnel - fin du partenariat avec la MJC Parmen- tier en 2019 (important travail de création et de diffusion) . actions culturelles:accueil de classes, rencontre et répétition publique lors des résidences (sur Grenoble et Fontaine), montage d'interventions pédagogiques à la Villeneuve pour 2020.	2 000 €				20 000 €		2 000 €	F
3	Musique	AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE A GRENOBLE	<b>Programmation de musique classique autour de l'orgue :</b> Organisation les dimanches à 18h15 d'une dizaine de concerts de musique classique dont certains événements autour de l'orgue de l'église réformée de France, propriété de la Ville de Grenoble, afin de le valoriser.	1 000 €				1 000 €		1 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
3	Cinéma	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSÉE DE STENDHAL	<b>Programme d'activités autour de la vie et l'œuvre de Stendhal</b> : organisation de lectures, spectacles, conférences, voyages. ; d'une ballade littéraire dans les rues de Grenoble, et d'un cycle de cinéma en partenariat avec la Cinémathèque...	600 €				1 000 €		600 €	F
2	Danse	COMPAGNIE LES MUTINS	<b>Projet de création chorégraphique amateur "ASPHALT JUNGLE &amp; TRACE" encadrée par des professionnels</b> : Création de spectacle de danse contemporaine avec 2 groupes amateurs : Compagnie Les Mutins, danseurs de 9 à 21 ans, et Cie Les Bozalpins, danseurs de 20 à 70 ans. Rencontre et accueil en partage de scène de groupes de création jeunesse et adultes. Présentations publiques. La participation financière est liée au quotient familial.	2 000 €			861 €	2 000 €		1 500 €	F Légère baisse car publics touchés relèvent de QF plutôt hauts.
6	Danse	COMPAGNIE SCALÈNE	<b>Projet de création de la pièce chorégraphique Une question d'espace, de diffusion d'Un pied devant l'autre et action culturelle territoriale « Ouverture exceptionnelle »</b> : « Une question d'espace » est une pièce pour 4 danseurs en 3 actes sur la capacité des êtres humains à partager un espace. « Ouverture exceptionnelle » propose une "occupation" artistique des boutiques vides/fermées du Cours Berriat pour renforcer le dialogue poétique entre passé, présent et perspectives futures.	4 000 €		4 500 €	3 386 €	12 000 €		4 000 €	F
6	Danse	COMPAGNIE TANCARVILLE	<b>Diffusion des créations jeune public Les petites mains et Oursinge</b> : Les petites mains- Oursinge : retravail pour les 3-8 ans de la création Ce n'est pas au vieux singe qu'on apprend à vendre la peau de l'ours. Petite forme pour jeu in-situ qui se prête à des actions de médiation.	0 €				2 500 €		1 500 €	F Demande non éligible en 2018, répond cette année aux critères. Travail intéressant avec le jeune public.

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	COMPAGNIE DU JOUR	<b>Action culturelle autour du projet de création théâtrale Empreintes</b> : projet d'action, de réflexion puis de création, qui s'interrogera sur ce que l'on doit/veut/peut laisser derrière nous pour l'avenir. Il s'agit d'un projet englobant diverses actions et formes. Projet qui se déroulera sur plusieurs saisons (3?), avec comme point final la création d'un spectacle à la forme hybride et internationale, qui réunira des scientifiques et des artistes ; Phase 1: résidence dans un EPHAD grenoblois pour l'année 2019: ateliers de lecture à voix haute, d'écriture, de collectage de textes etc., auprès des résidents et des personnels de l'établissement.	2 000 €			6 517 €	5 000 €		2 000 €	F
2	Théâtre	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<b>Projet d'action culturelle L'énigmatique poésie du désir et création théâtrale Le lit des Autres</b> : 1) <i>Le lit des Autres</i> : création professionnelle autour de la question du handicap, de l'amour et de la sexualité. 2) Projet d'action culturelle : recueil de témoignages, labos d'écriture, théâtre et arts plastiques : exploration de la thématique en croisant les points de vue de différents publics (ados, enfants, parents, personnes handicapées, personnels soignants et encadrants etc.). Matériaux recueillis : histoires en mots (témoignages, écriture), histoires en corps (exploration par le biais d'improvisations théâtrales), histoires en images (exploration par le biais du dessin). Donnera lieu à un travail d'écriture et à une restitution.	8 000 €			1 458 €	14 500 €		7 000 €	F Légère baisse de la subvention : si le projet d'action culturelle de la compagnie est très implanté sur le territoire grenoblois, le volet de création professionnelle peine à prendre de l'ampleur. La baisse n'impacte pas l'activité de la compagnie.

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	EAC	CULTURES DU CŒUR ISÈRE	<b>Soutien aux dispositifs d'accès à la culture :</b> Cultures du Cœur œuvre pour l'accès de tous à la culture et l'autonomisation des pratiques culturelles des populations dites éloignées de la culture. Ses principaux outils : permanences culturelles dans des relais sociaux adhérents, billetterie gratuite de places de spectacles .					1 000 €		0 €	D La Ville agit sur la culture pour tous via tarifs équipements culturels municipaux + a adhéré à Cultures du cœur pour les MDH.
2	Musique	CHŒURS DES UNIVERSITÉS DE GRENOBLE	<b>Pratique amateur étudiante du chant-chorale :</b> 110 adhérents, préparation de pièce de Britten accompagnée d'une harpiste professionnelle et Carmina Burana de Karl Off.					500 €		0 €	D. Application de la décision du principe de ne pas accompagner les associations de pratiques amateurs de chorale. De plus l'activité de l'association est restreinte

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Théâtre	CENTRE DES ARTS DU RÉCIT	<b>Festival des arts du récit en Isère autour du conte et programme d'activité de la scène conventionnée</b> : seule scène conventionnée arts du récit en France : centre de ressources, formation, soutien à la création, mise en réseau et en réflexion des acteurs du secteurs. Festival des arts du récits du 10 au 25 mai 2019: moment emblématique et rassembleur : faire découvrir la littérature orale, affirmer le conte comme une discipline en devenir, à même de rassembler les individus dans des moments de partage et de transmission culturelle. Fédération d'un réseau dense d'acteurs culturels, socioculturels, sociaux sur tous les territoires de l'Isère et au-delà. Un parcours-découverte du travail et de la démarche artistique des conteurs, accueillis dans des espaces multiples (salles de spectacle, lieux patrimoniaux, bibliothèques et médiathèques, IME, jardins et parcs, centres sociaux, maison des habitants, hôpitaux, espaces publics) pour faciliter encore le croisement des publics et les rencontres.	15 000 €				20 000 €		15 000 €	F
6	Théâtre	COLLECTIF TERRON	<b>Diffusion de <i>Bestiaire Végétal</i> et actions artistiques et culturelles fibres végétales</b> : 1) <i>Bestiaire Végétal</i> : Création tout public à partir de 4 ans. Travail sur 3 axes : la matière végétale : expérimenter avec la matière, l'animer pour comprendre ses réactions, créer des dispositifs pour qu'elle puisse s'exprimer; le mouvement, le théâtre corporel; le clown et l'émerveillement ; 2) <i>Fibres végétales</i> : ateliers transdisciplinaires de découvertes autour des fibres végétales: créations sonores, plastiques, théâtrales, installations, etc. pour scolaires, adultes, publics spécifiques.	2 000 €			719 €	10 000 €		2 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Livre	DAUPHYLACTÈRE	<b>Organisation dans l'ancien palais du parlement du 28eme festival de BD de Grenoble les 15 et 16 juin 2019 avec pour invités d'honneurs Stefano Casini et Nicolas Julo</b> : exposition du travail des invités d'honneur, conférences, vente et dédicace de BD d'une trentaine d'auteurs	7 500 €			2 000 €	9 000 €		7 500 €	F
4	Arts plastiques	ET POURQUOI PAS ?	<b>Organisation de résidences artistiques et de médiations culturelles dans le cadre de la 6eme édition du festival Et Pourquoi Pas un Festival organisé en septembre à la Bifurk sur le thème "les peurs".</b>	2 000 €				10 000 €		2 000 €	F
4	Livre	EX LIBRIS DAUPHINÉ ASS	<b>Organisation du 28eme salon alpin du livre au Palais des Sports de Grenoble sur le thème de l'Égypte :</b> expositions, conférences, vente de livres par une quarantaine d'exposants, organisation d'une dictée et attribution du prix du livre alpin.	4 300 €				6 000 €		4 300 €	F
4	Danse	FESTIVAL DANSE BEAUREGARD	<b>Organisation du festival Écho autour de compagnies de danse professionnelles émergentes :</b> 2 soirées, 4 compagnies par soir, sélectionnée en partie via un appel à projet diffusé en janvier. Priorité donnée aux compagnies du département Isérois et de la région Rhône-Alpes.	0 €				5 000 €		0 €	D Articulation avec les institutions danse locales à travailler.

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
4	Musiques	JAZZ CLUB DE GRENOBLE	<b>Concerts hebdomadaires de Jazz + Festival d'automne:</b> Environ 35 concerts hebdomadaires de Jazz, essentiellement d'artistes semi-professionnels, à la Salle Stendhal ; 13 concerts pendant le Festival d'Automne - Grenoble Alpes Métropole Jazz Festival 2019 ; 4 concerts dans le cadre de Jazz en Lisière ; 3 événements dans groupes scolaires, universités ou encore écoles d'ingénieurs ; 2 "masterclass" avec des musiciens professionnels ; permettre aux élèves du Conservatoire de Grenoble de bénéficier d'un environnement professionnel pour un concert qu'ils donneront salle Stendhal; volonté d'élargir les partenariats dans le cadre du festival ( avec La Bobine, le Prunier Sauvage, etc.) .	10 000 €			1 847 €	20 000 €		10 000 €	F
2	Arts plastiques	KINOGRAPHE	<b>Réalisation d'un court métrage inspiré de la BD "S.O.S Bonheur "de Jean Van Hamme,</b>	1 000 €				700 €		0 €	D
2	Arts plastiques	KINOGRAPHE	<b>Organisation de la 5ème édition du Kinographe film international academy :</b> Échange international de jeunes de moins de 35 ans autour du cinéma en France et en Pologne (MasterClass théoriques et pratiques, réalisation d'un ensemble de court-métrages de fiction en une semaine, rencontre des cinéastes artistes et techniciens, diffusion des films en partenariat avec la cinémathèque).	1 000 €				2 000 €		1 000 €	F



Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Musiques	KOTEKAN	<p><b>Projet artistique et d'initiation musicale autour du Gamelan et de la musique traditionnelle et contemporaine indonésienne</b></p> <p>Le gamelan est un ensemble instrumental traditionnel indonésien, composé de multiples percussions principalement en bronze (métallophones, petits et grands gongs, cymbales, xylophone). Chacun de ces instruments peut être joué par un ou deux musiciens qui en frappent les éléments sonores avec des baguettes à bout feutré. S'y adjoignent un ou deux tambours servant à indiquer les variations de nuances et de tempo. Le projet consiste à associer différents publics (scolaire et habitants du quartier presqu'île) dans un travail d'initiation et d'action collective artistique en lien avec un gamelan et à la musique de type indonésienne, composée pour l'occasion par le professionnel encadrant, ou traditionnelle, à laquelle se mêlent voix, théâtre et mouvement. L'ensemble instrumental est mis à disposition par l'association. Le travail avec les scolaires s'inscrit dans le cadre du projet d'intervention musicale mené par le CRR, orféo et la Ville de Grenoble à l'école Simone Lagrange.</p>					4 000 €		1000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<b>Création théâtrale <i>Infernum Kermès</i> et actions culturelles :</b> 1- <i>Infernum Kermès</i> : création d'un univers protéiforme composé d'installations interactives et d'interventions théâtrales et musicales (stands de jeu, buvette, temps forts, spectacles etc.) autour de la mythologie grecque. Ce projet pourra s'implanter dans toutes sortes de lieux, en intérieur et en extérieur. Jeux et attractions fabriqués à partir de matériaux de récupération ; 2- Intervention en milieu scolaire <i>Chœur et Brigades des Érinyes</i> : plusieurs temps de travail dans les écoles partenaires (janvier-février: rencontre et présentation du projet; mars - avril présentation d'une petite forme du spectacle aux enfants et échanges avec eux pour leur confier leurs "missions" pour le jour de la représentation; mars-mai: ateliers avec les enfants: groupes de travail autour des attractions, confection des costumes, décors etc., mise en voix des textes; mai: répétitions et apprentissage des textes; du 20 au 25 mai: répétitions, ateliers parents-enfants, spectacle	5 000 €				10 000 €		7 000 €	F Augmentation de la subvention pour accompagner la dynamique de la compagnie, importante à l'échelle de l'agglomération (nombreuses diffusions et action culturelle en augmentation sur le territoire)
2	Livre	LA MAISON D'ÉDITION D'IDÉES	<b>Organisation de la saison d'éducation artistique et culturelle « On dirait un livre » :</b> 35 ateliers dans le local de l'association ou le parc Jean Verlhac à partir de carrioles équipées de matériel pour inventer des histoires, des formes, des images. Réalisation et édition de fanzines, autocollants, affiches, vêtements... Exposition des créations, notamment à la bibliothèque Arlequin.	3 500 €			4 434 €	5 000 €		3 500 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	LE CHAT DU DÉSSERT	<b>Création théâtrale Alice aux Pays des Merveilles, banquet littéraire</b> : Création d'Alice aux Pays des Merveilles, banquet littéraire : forme théâtrale autour de laquelle les spectateurs découvrent ou redécouvrent une œuvre littéraire autour d'un déjeuner. Le jeu se déploie à l'intérieur du repas et peut parfois y trouver des correspondances, ou des dissonances. Diffusion du spectacle Tout va s'arranger et tournées des autres créations de la compagnie. Actions culturelles et de transmission.	7 000 €			6 517 €	8 000 €		7 000 €	F
2	Théâtre	LE CONTRE POING	<b>Atelier Émotion-Corps-Mouvement à destination de femmes usagères de l'Appart et Création théâtrale Macbeth</b> : 1) Ateliers Émotion-Corps-Mouvement : pérenniser l'atelier théâtre démarré en 2015, auprès d'un groupe de femmes en situation de prostitution, souvent sans papier : favoriser l'accès aux pratiques artistiques dans un cadre sécurisant, libérer la parole par le biais du théâtre et de l'expression corporelle. ; 2) Création de Macbeth: Adaptation du texte concentré en profondeur sur l'humanité des personnages (4 en scène) + autour de la création : stage à l'auditorium de Prémol (20 inscrits), lectures théâtralisées, répétitions publiques et rencontres avec le public (lien avec l'Espace 600 et un groupe d'ados).	1 000 €				3 000 €		1 000 €	F
3	Musiques	LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	<b>Programmation de concerts - Rayonnement de l'orgue de l'église Saint-Louis</b> : Saison de 8 concerts en entrée libre sur l'orgue propriété de la Ville de Grenoble pour le valoriser chaque 1er jeudi du mois à 12h30.	2 900 €				2 900 €		2 900 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Théâtre	LES 7 FAMILLES	<b>Création Le Mariage de Barillon (Georges Feydeau) &amp; récréation de Let's Dance, face B :</b> 1) Le Mariage de Barillon: afin de terminer le triptyque "Vaudevillesque" de la compagnie, création du Mariage de Barillon de Georges Feydeau avec la volonté de travailler sur le comique au théâtre et sur son évolution ; 2) Let's dance, face B, remix: spectacle théâtre-musical pour deux musiciens et deux chanteurs. Inspiré du film de Mathieu Amalric <i>Tournée</i> et en appui sur le texte de Colette <i>Les coulisses du music-hall</i> , le spectacle raconte la tournée d'un groupe de musique reprenant des chansons de David Bowie. Travail d'arrangements et de recomposition musicale des morceaux afin d'offrir aux spectateurs une immersion originale, une autre écoute de l'artiste. Spectacle créé pour l'extérieur.				5 924 €	3 000 €		1 500 €	F
6	Théâtre	LES INACHEVÉS ASS	<b>Studio de recherches artistiques partagées :</b> diverses actions pour renouveler le lien entre artiste et citoyen, remettre l'artiste au cœur de la cité, lui donner la parole et la donner aux habitants - soirées partage rendez-vous chez vous, résidence de recherche et de création - accueil d'artistes, laboratoire sur le monde arabe . Actions culturelles et artistiques autour de la thématique de l'art et de l'humanité, en développant un 1er axe autour de la notion d'hospitalité. Les rencontres, échanges, ateliers etc. nourrissent le travail de création de la compagnie.					8 000 €		0 €	D La demande formulée par la compagnie porte sur une aide au fonctionnement du studio de recherches artistiques et culturelles partagées. Ne remplit pas les critères d'accompagnement fixés
2	Divers	L'UNIVERSITÉ INTER-AGE DU DAUPHINÉ	<b>Programme d'activités autour de la transmission des savoirs et des pratiques artistiques :</b> cours dispensés dans de nombreux domaines par des enseignants (bénévoles, salariés et prestataires), conférences, voyages et sorties, remise d'un prix littéraire en mai, exposition à l'ancien Musée-Bibliothèque au mois de juin	4 000 €			111 810 €	4 000 €		4 000 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
	Théâtre	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	<p><b>Programme d'activités autour du spectacle vivant du Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas de jan. à juil. 2019</b> : gestion du Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas; production de créations musicales; diffusion de ces créations; transmission, médiation et travail avec les amateurs et les différents publics. Diffusion : concerts musiques acoustiques et théâtre (une vingtaine de date entre jan. et juillet). Temps forts: Jazz No Jazz (Détours de Babel, 16 et 17/03), 4ème édition de Voici nos Suds (27 au 29/06) et Voix aux fenêtres 20 au 22/09). Partenariat également sur Regards croisés. Création d'Antonio Placer : Trovaores, coproduction MC2. EAC: ateliers voix, ateliers écriture, Mémoires d'adolescents, répétitions publiques, CLEPT...</p> <p><b>Versement solde subvention, déduction faite des dépenses non justifiées à ce jour sur la subvention d'investissement de 35 000 € versée en 2016.</b></p>	123 500 €			29 198 €	123 500 €	20 000 €	34 938,30 €	F
2	Arts plastiques	MUSIDAUPHINS MÉDIARTS	<p><b>Organisation du projet « Territoires mémoires de transmission »</b> : trois résidences de création (Village Olympique, Abbaye Jouhau, Teisseire Malherbe) avec deux plasticiens et un journaliste radio (ateliers participatifs, rencontres singulières, temps d'échanges inter-quartiers, exposition en fin de résidences).</p>	5 650 €				8 650 €		5 650 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Musiques	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	<b>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur</b> : Fonctionnement d'un orchestre d'amateurs étudiants encadré par des professionnels. Environ 80 musiciens-étudiants amateurs encadrés par chef d'orchestre et chefs de pupitre professionnels. Répétitions hebdomadaires à la salle Olivier Messiaen. Option musique valorisée par l'Université. Environ 3 programmes par saison pour 4 concerts (dont 2 concerts à la salle Olivier Messiaen).	3 000 €				3 500 €		3 000 €	F
2	Musiques	ORFEO MUSIQUES DU MONDE	<b>Encadrement de la pratique amateur autour des musiques du monde</b> : éducation populaire musicale. Pratique, promotion et diffusion des musiques du monde (chant chorale et soliste, danses, instruments). Ateliers hebdomadaires, stages courts, interventions pédagogiques et culturelles dans différentes structures scolaires, socio-culturelles, hospitalières et d'enseignement artistique. Pratique collective, 11 enseignants artistes musiciens professionnels. Exemple d'ateliers : Chants tziganes, musiques des caraïbes, flûtes de pan ... Présence forte dans fêtes de quartiers, animations diverses ...	2 500 €				2 500 €		2 500 €	F
2	Arts plastiques	SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE	<b>Accompagnement de la pratique amateur dans le domaine des arts plastiques</b> : organisation d'un salon de peinture en avril à l'ancien Musée de peinture; et tout au long de l'année d'expositions et ateliers de pratique dans les locaux grenoblois de l'association (Espace Boureille)	900 €			6 600 €	1 600 €		900 €	F
3	Livre	SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS	<b>Promotion des écrivains et poètes en Dauphiné par l'organisation de 6 conférences, du prix de l'Alpe, du carrefour des écrivains et poètes; et l'édition du cahier de l'Alpe</b>	400 €				2 000 €		400 €	F

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants demandés projet 2019	Montants déjà versés en 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
2	Théâtre	THÉÂTRE À LA PAGE	<b>Pages de théâtre et son festival tapageur</b> : Comités de lecture de théâtre jeunesse dans les établissements scolaires des 1er et 2nd degrés + université : sélection de textes, interventions de comédiens, échanges avec les auteurs. Certains groupes vont + loin autour d'une ou plusieurs pièces : pratiques théâtrales, réalisations plastiques ou photographiques, enregistrements de mises en voix, etc. Travail de valorisation des travaux : présentations début juin dans les établissements (semaine TAPage), blog de l'association, émission radio mensuelle. Objectifs multiples : découverte de la littérature théâtre jeunesse, facilitation du rapport à la lecture, travail de la voix, ...	1 500 €				3 000 €		1 500 €	F
2	Théâtre	THÉÂTRE ON RACONTE L'ÉVÈNEMENT (TORE)	<b>Création théâtrale de Ramuz Les forains et autres nouvelles et ateliers de pratique artistique</b> : 1) Création Ramuz: à travers l'œuvre de Ramuz, tentative de répondre aux questionnements des artistes: quelles sont nos origines, nos racines? // petite forme qui s'adapte au lieu dans lequel elle est jouée (jardin, café, salon, salle de classe, salle communale, théâtre etc. ; 2) Ateliers de mise en scène avec des amateurs : faire découvrir des écritures et des univers variés au public par la mise en scène et par la lecture de textes, ainsi que par la recherche / documentation sur les auteurs. Permet une découverte des écritures contemporaines.					2 000 €		2 000 €	F
8	Livre	TOUS TRAVAUX D'ART	<b>Réalisation du second volet du projet de territoire « Écosystème métropolitain » par l'organisation de la manifestation « Attention à la fermeture des portes » lors de la Semaine de la mobilité du SMTC en septembre 2019</b> : Organisation de marches exploratoires à pied entre des arrêts de tram occupés de manière éphémère, visuelle et performative	4 600 €				6 000 €		4 600 €	F

## Tarifs 2019

76

Editeur	Référence	Prix de vente
Conseil Départemental de l'Isère	Refuges des Alpes en Isère	3,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Quatre Montagnes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Royans Coulmes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Gervanne	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors - Drômois	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors -Dlois	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors-Trièves	8,50 €
Parc Régional du Vercors	Topoguide Les Grandes Traversées du Vercors	17,90 €
Parc Régional de Chartreuse	Promenades et randonnées en Chartreuse	7,00 €
Communauté de Communes du Pays Grésivaudan & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays du Grésivaudan	5,00 €
Communauté de Communes du Pays Voironnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays Voironnais	5,00 €
Communauté de Communes de Vinay & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays de Tullins Vinay	5,00 €
Communauté de Commune de Bièvre Valloire & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguides Pays de Bièvre - Valloire	5,00 €
Communauté de Communes Vallées de l'Hien, Vallons de la Tour, Bourbre, tisserands et Vallons du Guiers & CDI	Cartoguide Les Vals du Dauphiné	5,00 €
Communauté de Communes du Pays de St Marcellin & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de St Marcellin	4,00 €
Communauté de Communes Isle Crémieu & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Isle Crémieu	4,00 €
Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Porte de l'Isère	4,00 €
Communauté de Communes de la région St Jeannaise & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide La Région de Saint-Jeannaise	4,00 €
Communauté de Communes du Pays des Couleurs & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays des Couleurs	2,50 €
Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Collines du Nord Dauphiné	12,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays du Valbonnais	5,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & CDG	Cartoguide La Matheysine - Nouvelle Édition	6,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide VTT Matheysine	3,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de Corps	4,00 €
Communauté de Communes du Trièze & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de Mens	3,80 €
MOGOMA	Cartoguide Massif de Chambaran	9,00 €
MOGOMA	Cartoguide Le Valgaudemar	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Champsaur	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Le Haut Champsaur	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Serre-Chevalier Vallée	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Val d'Arly, Mont Blanc	6,50 €
MOGOMA	Cartoguide Pays des Ecrins	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Vallée du Glandon	1098/2009
IGN	Top 25 - 1:25 000	12,50 €
IGN	Les Calanques - Parc National - 1:15 000	9,20 €



**TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES**

<b>Tarifs au 1er avril 2019</b>			
<i>Net de taxes</i>			
<b>Tarifs "entrée simple"</b>	Entrée individuelle plein tarif	<b>4,00 €</b>	
	Carte de "10 entrées" plein tarif	<b>31,50 €</b>	
	Entrée individuelle tarif réduit	<b>3,00 €</b>	
	Carte de "10 entrées" tarif réduit	<b>24,00 €</b>	
	Entrée individuelle tarif minimal	<b>1,20 €</b>	
	Abonnement annuel	<b>158,00 €</b>	
	Carnet "100 entrées" tarif spécial comité d'entreprise	<b>273,40 €</b>	
<b>Tarifs spéciaux période estivale (date ouverture Jean BRON)</b>	Entrée individuelle moins de 18 ans	<b>2,40 €</b>	
	Carte de "10 entrées" moins de 18 ans	<b>18,00 €</b>	
<i>Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)</i>			
<b>Tarifs "entrées + prestation"</b>		<b>Hors taxes</b>	<b>TTC (TVA 20%)</b>
	Entrée individuelle "Evènement" tarif unique	10,00 €	<b>12,00 €</b>
	Entrée individuelle "Prestation 1"	6,08 €	<b>7,30 €</b>
	Entrée individuelle "Prestation 2" *	10,00 €	<b>12,00 €</b>
	Carte de 5 entrées "Prestation 2" *	41,67 €	<b>50,00 €</b>
<b>Service complémentaire</b>	Cadenas pour casiers	2,50 €	<b>3,00 €</b>

\* Activité nécessitant un matériel spécifique et indispensable à la pratique

<b>CONDITIONS DE TARIFS</b>
-----------------------------

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif
----------------------------------------------------------------------------------

<b>Bénéficiaires de la gratuité</b>
-------------------------------------

- |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1- Age</b>                                                                                   | les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte<br>Justificatif : Pièce d'identité de l'enfant si nécessaire                                                                                                                                                            |
| <b>2- Statut</b>                                                                                | Les accompagnateurs de personne à mobilité réduite<br>Justificatif : limité à une seule personne                                                                                                                                                                              |
| <b>3- Partenaires sous convention</b>                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>4- Public</b>                                                                                | En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)<br>Egalité de traitement face au service public et continuité de service public                                                                                                                |
| <b>5- Situations particulières : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)</li> <li>&gt; Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales</li> </ul> |

<b>Bénéficiaire du tarif minimal</b>
--------------------------------------

- |                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1- Personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente)</b> | Justificatif : attestation CAF, CRAM, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle emploi, CNAV, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, SNCF, MSA, ou équivalent (- de 6 mois) et pièce d'identité                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>2- Demandeurs d'emploi</b>                                                                                                                                                                                              | Justificatif : Attestation d'actualisation datant de - de 6 mois et Carte d'identité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation</b>                                                                                                                                                     | Justificatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récépissé de première demande de carte de séjour</li> <li>- Récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile</li> <li>- Autorisation provisoire de séjour</li> <li>- Attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour</li> <li>- Attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative</li> </ul> |
| <b>4- Personnes volontaires du Service Civique</b>                                                                                                                                                                         | Justificatif : Carte militaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

<b>Bénéficiaire du tarif réduit</b>
-------------------------------------

- |                                          |                                                 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>1- Enfants âgés de 6 ans à 18 ans</b> | Justificatif : carte d'identité (si nécessaire) |
| <b>2- Etudiants</b>                      | Justificatif : Carte d'étudiant                 |
| <b>3- Personnes handicapées</b>          | Justificatif : carte d'invalidité               |

<b>Dispositions particulières</b>
-----------------------------------

- \*Une photo d'identité (4,5cm/3,5cm) est obligatoire pour l'obtention de la carte d'abonnement annuel
- \*Vente prestation 1 (activité nécessitant un encadrement sans matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours d'aqua-fitness et activités similaires) ou prestation 2 (activité nécessitant un encadrement avec matériel spécifique et indispensable à la pratique de cours d'aquabike, vélaqua et activités similaires) :
- \*En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.
- \*Toute absence pour raison personnelle ne sera ni remboursée ni échangée

78-

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2019**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2018	Objet de la subvention proposée	Subvention 2019			
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant financier	AUESC Bajatière - Section Football	28-janv-19	31-déc-2021	10 560 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	4 500 €	0 €	250 €	
		délibération n°10094 du 17 décembre 2018							
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFLA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	29 587 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	16 500 €	8 748 €	250 €	
		délibération n°327 du 19 décembre 2016							
2 avenant financier	Grenoble S.M.H. Métropole 38 Handball	22-janv-19	31-déc-2020	71 290 €	Masters de Handball hiver	68 290 €	0 €	8 000 €	
		délibération n°11198 du 17 décembre 2018							
2 avenant financier	Le Plateau	26-déc-18	31-déc-2021	0 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	15 000 €	0 €	500 €	
		délibération n°10094 du 17 décembre 2018							
<b>Total</b>									<b>9 000 €</b>

**CREATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à créer	Base horaire
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Propreté Urbaine	Adjoint technique (6 postes)	Temps complet

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à rayonnement régional	Rédacteur	Attaché
Ville durable	Immobilier Municipal	Transition énergétique	Rédacteur	Technicien
Ville durable	Immobilier Municipal	Transition énergétique	Technicien	Ingénieur
Ville solidaire et citoyenne	Action Territoriale	Territoire Secteur 2 (maison des habitants Bois d'Artas)	Rédacteur	Animateur

**RATIOS D'AVANCEMENT 2019**

GRADES	année 2019		
	Nombre de promouvables	Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
<b>Catégorie C (C2 et C3)</b>			
<b>Filière Administrative</b>			
Adjoint administratif principal de 2e classe. C2	11	4	36,36%
Adjoint administratif principal de 1re classe. C3	52	16	30,77%
<b>Filière Technique</b>			
Adjoint technique principal de 2e classe. (ancienneté + exa pro). C2	101 dont 22 lauréats	31	30,69%
Adjoint technique principal de 1re classe. C3	102	31	30,39%
Agent de Maîtrise Principal	34	11	32,35%
<b>Filière Culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe. C2	1	0	0,00%
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe. C3	3	0	0,00%
<b>Filière Sportive</b>			
Opérateur principal des activités physiques et sportives. C3	1	0	0,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe. C3	33	11	33,33%
agent social principal de 2ème classe C2	1	0	0,00%
agent social principal de 1ère classe C3	0	0	0,00%
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation principal de 2e classe. C2	0	0	0,00%
Adjoint d'animation principal de 1re classe. C3	2	0	0,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE C</b>	<b>341</b>	<b>104</b>	<b>30,50%</b>

GRADES	année 2019		
	Nombre de promouvables	Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	30	dont 3 lauréats	9 30,00%
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	26	dont 1 lauréat	3 11,54%
<b>Filière Technique</b>			
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14	pas de lauréat	1 7,14%
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	23	pas de lauréat	1 4,35%
<b>Filière Culturelle</b>			
Assistant de conservation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	dont 1 lauréat	3 42,86%
Assistant de conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	21	dont 5 lauréats	10 47,62%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0		0 0,00%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	dont 1 lauréat	0 0,00%
<b>Filière Sportive</b>			
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5		0 0,00%
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5		0 0,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>			
Assistant Socio-Educatif Principal	2		0 0,00%
Technicien para-médical de classe supérieure	0		0 0,00%
Educateur Principal de Jeunes enfants	1		0 0,00%
<b>Filière Animation</b>			
Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	0		0 0,00%
Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	dont 1 lauréat	3 42,86%
<b>Filière Police Municipale</b>			
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	2		0 0,00%
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	2		0 0,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE B</b>	<b>146</b>		<b>30 20,55%</b>

1202/1293

28/02/2019

GRADES	année 2019		
	Nombre de promouvables	Propositions avant CAP	Ratios avant CAP
<b>CATEGORIE A</b>			
Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général	0	0	0,00%
<b>Filière Administrative</b>			
Attaché Principal (ancienneté + exa pro)	26 dont 4 laureats	2	7,69%
Attaché hors classe	10	0	0,00%
Administrateur hors classe	3	0	0,00%
Administrateur Général	0	0	0,00%
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur principal	19	0	0,00%
Ingénieur hors Classe	4	0	0,00%
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0,00%
Ingénieur général	0	0	0,00%
<b>Filière Culturelle</b>			
Bibliothécaire principal	2	0	0,00%
Attaché principal de conservation du pat	3	0	0,00%
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie	0	0	0,00%
Professeur Hors Classe	15	2	13,33%
Conservateur du Patrimoine en Chef	3	0	0,00%
Conservateur des Bibliothèques chef	2	0	0,00%
<b>Filière Sportive</b>			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal	0	0	0,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>			
Infirmier en soins généraux de classe sup	0	0	0,00%
Infirmier en soins généraux hors classe	2	0	0,00%
Médecin de 1ère classe	0	0	0,00%
Médecin Hors classe	4	0	0,00%
Psychologue hors classe	2	0	0,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE A</b>	<b>95</b>	<b>4</b>	<b>4,21%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>582</b>	<b>138</b>	<b>23,71%</b>

Annexe à la délibération N° 94-13846 du 25 mars 2019

Le tableau intitulé IV - MATÉRIEL SOUMIS À DES RÉSERVES

Figurant en annexe n°2 à la délibération n° 48 E 016 du 28 mars 2011 est annulé et remplacé par le tableau suivant :

ARTICLES	RÉSERVES	TARIFS
Scène démontable (élément 1,56 m * 1,56 m)	Loué uniquement avec montage par le personnel spécialisé ou avec assistance technique	32,90 €
Podium à hauteur variable (2 m * 1 m)	Usage intérieur	24,70 €
Podium à hauteur variable (2 m * 1 m)	Usage intérieur	27,40 €
Remorque podium (4 m * 2,30 m)	Sous réserve d'acceptation préalable	126,00 €
Avancée (0,75 m) pour remorque 4 mètres		41,10 €
Couverture pour remorque de 4 mètres		102,60 €
Remorque podium (6 m * 2,30 m)		189,10 €
Avancée (0,75 m pour remorque de 6 mètres)		61,70 €
Couverture pour remorque de 6 mètres		150,80 €
Tribune démontable avec sièges plastiques, la place	Réglementation en matière de sécurité	4,20 €
Tribune démontable banquettes, la place		4,20 €
Chalet bois démontable Format 3m X 2m	Loué uniquement avec montage par le personnel spécialisé ou avec assistance technique	133 €
Chalet bois démontable Format 4m X 2,20m	Loué uniquement avec montage par le personnel spécialisé ou avec assistance technique	170 €
Chalet bois démontable Format 6m X 2,20m	Loué uniquement avec montage par le personnel spécialisé ou avec assistance technique	227 €
Chalet bois démontable Format 8m X 2,20m	Loué uniquement avec montage par le personnel spécialisé ou avec assistance technique	331 €